

LE CRI DE LA TERRE AU SUD-KIVU

L'extractivisme minier en RD Congo : entre espoir et exploitation



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
---------------------	----------

AVANT-PROPOS	6
---------------------	----------

PARTIE I. REGARDS CROISÉS SUR LA SITUATION MINIÈRE AU SUD-KIVU 9

Le secteur minier au Sud-Kivu, quelques repères historiques	9
--	----------

Les procédés d'extraction au Sud-Kivu	13
--	-----------

- Quelles ressources minières en RDC ? 13
- L'exploitation industrielle au Sud-Kivu 15
- L'artisanat minier au Sud-Kivu 22

L'agriculture, l'un des grands paradoxes du Sud-Kivu	28
---	-----------

L'impact du secteur minier sur les populations locales : faisons le point	30
--	-----------

- Exploitation minière industrielle et artisanale. Quelle possibilité pour une cohabitation pacifique ? 30
- Quelle cohabitation entre l'artisanat minier et l'agriculture ? 31

PARTIE II. FACE À UNE CRISE MULTIFORME ANCRÉE DANS LA DURÉE : QUELLES SOLUTIONS ? 33

PAIX : le terrain des hostilités et la douloureuse impunité militaire	34
--	-----------

- La chaîne d'approvisionnement et la difficile traçabilité du minerai 37
- Le devoir de diligence 38

GOVERNANCE : la bonne gouvernance, garante du respect des droits humains	40
---	-----------

- La gouvernance congolaise ou la loi de la mangeoire 40
- Le rôle de l'Union européenne et de la Belgique 41
- Les actions de résilience locale 42
- Le rôle des médias et de la technologie 43
- Les femmes congolaises comme levier d'action 43

ENVIRONNEMENT	45
----------------------	-----------

- Impact socio-environnemental de l'activité minière au Sud-Kivu 45
- Une gestion raisonnée de l'activité minière est-elle possible ? 47
- Le partenariat "Nord-Sud, un couple "gagnant – perdant" ? 48

SOCIO-ÉCONOMIQUE	49
-------------------------	-----------

- Les actions en RD Congo : la raffinerie Congo Gold, un réel espoir ? 50
- Les pistes d'action en Europe 51
- Quelle implication dans notre consommation ? 54

CONCLUSION	57
-------------------	-----------

BIBLIOGRAPHIE	60
----------------------	-----------

INTRODUCTION

La République démocratique du Congo, avec ses vastes réserves de ressources végétales et minérales, pourrait aisément prétendre au titre de pays le plus prospère d'Afrique. Depuis l'époque de l'État indépendant du Congo (1885-1908), suivie par la période coloniale belge (1908-1960) jusqu'à aujourd'hui, de nombreux investisseurs nationaux et internationaux se sont succédé pour exploiter ces richesses, les minerais en particulier. Toutefois, l'expression "**malédiction des ressources**" est régulièrement employée pour évoquer ce trésor, en particulier dans les régions meurtries du Nord et du Sud-Kivu. Des décennies de conflits armés et de troubles ont créé une situation humanitaire désastreuse, exacerbée par un accès restreint aux services de base et par une instabilité socio-économique et climatique.

Cela fait plus d'une trentaine d'années que ce paradoxe entre richesses du sol, violence et pauvreté est mis en lumière par les médias occidentaux et les sociétés civiles nationales et internationales. L'extractivisme intensif¹ est généralement soutenu par un profond substrat culturel, enraciné dans des siècles d'exploitation et de pillage des ressources naturelles. Pourtant, la situation, encore renforcée aujourd'hui à l'échelle mondiale par la prééminence accordée à la croissance économique comme unique expression du développement, reste largement ignorée. Et il en va de même pour les pistes de solutions. Mais aujourd'hui, ce problème se doit d'être résolu. C'est d'autant plus vrai, actuellement, alors que nous, pays occidentaux, passons d'une dépendance aux énergies fossiles à une dépendance aux minerais au travers de la "transition verte", déjà en cours. Les nouvelles technologies telles que les smartphones, écrans numériques, etc. et les batteries électriques en sont remplis. La demande et, par-là, la pression sur les ressources minières n'en sont que plus fortes depuis une quinzaine d'années déjà.

1 Entendons par extractivisme, l'extraction d'énormes volumes de ressources naturelles pas ou peu transformés dont au moins 50 % sont destinés à l'exportation sur les marchés globaux.

INTRODUCTION

Dans ce lien étroit entre pays consommateurs et pays producteurs, la RD Congo est particulièrement visée puisqu'elle possède une grande partie des minerais stratégiques nécessaires à notre transition occidentale. De nouveaux acteurs sont dorénavant entrés dans l'équation et l'activité minière représente donc, assez logiquement, une large part dans l'économie du pays. Ce lien étroit qui nous lie aux acteur-ices congolais-es, le Pape François l'a qualifié de "colonialisme économique" lors de son dernier voyage en RD Congo en décembre 2022². **Est-il juste d'aller si loin dans le qualificatif ? Quel est le prix à payer pour nos "besoins" en métaux ? Quel est l'impact de cette production sur les Congolais-es ? Autant de questions qui trouveront leurs réponses en filigrane au fil de cette étude.**

Cette étude est issue d'une synergie entre *Entraide et Fraternité* et la *Commission Justice et Paix*. Elle résulte d'une enquête commune menée lors d'un voyage au Sud-Kivu en juin 2023 pour préparer la future campagne "Carême 2024" chapeautée par *Entraide et Fraternité*. Cette campagne de sensibilisation qui sera menée en mars 2024 a pour objectif final de mettre en lumière la question de l'exploitation minière au Sud-Kivu et ses liens avec l'agriculture auprès des paroisses, écoles et autres partenaires belges de l'Association *Entraide et Fraternité*.

C'est dans cet objectif que nous avons rencontré des acteurs et actrices aussi divers-es que nombreux-ses : responsables d'ONG, juristes ayant travaillé dans l'extraction industrielle, professeur d'université, ecclésiastique, ancien gouverneur de province, autant d'intervenant-es qui nous ont présenté le problème dans toute sa gravité et sa complexité, parce que multiforme et multi-acteurs. Une fois descendu-es de l'avion à Goma, nous partions sur le terrain en pensant avoir une compréhension relativement fine de la problématique. Or, ce n'est qu'une fois nous être rendu-es au Sud-Kivu, après avoir palpé le pouls de cette terre et de ses habitant-es que nous avons compris que nous ne comprenions rien.

2 Le Courrier international, *En RDC, le Pape dénonce le "colonialisme économique" qui "étouffe" l'Afrique*, 1 février 2023.

Ou tout du moins que la question minière au Sud-Kivu est une problématique aux ramifications plus profondes et multifactorielles et où le poids de l'histoire coloniale rencontre une histoire de la mondialisation.

Expliquer la thématique et ses ramifications de façon linéaire, tout en naviguant entre le besoin de témoignage – sans pour autant tomber dans l'écueil du carnet de voyage – et l'apport théorique relève donc d'un véritable défi. **Cette étude se donne donc pour objectif d'apporter une analyse fondée sur des informations objectives collectées lors de nos recherches et sur le terrain, sans trahir la réalité vécue par les dizaines de personnes rencontrées à chaque étape de ce voyage.**

Nous tenons à remercier chaleureusement chacun de nos partenaires qui nous ont permis de mener à bien ce travail, *Entraide et Fraternité*, le *CAB*, l'*APEF*, *CHANGE*, et la *CDJP-Bukavu* ainsi que toutes les personnes qui nous ont apporté leur témoignage.



AVANT-PROPOS



© Entraide & Fraternité

Notre voyage a duré 15 jours, dont sept passés sur le terrain, à rencontrer les populations rurales et visiter les sites miniers. L'autre partie de cette visite s'est déroulée à Bukavu pour des entretiens.

Le paysage du Sud-Kivu est d'une beauté à couper le souffle. Nichée entre le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie, cette province, vaste de deux fois la Belgique, nous accueille avec son immense lac au nord et ses contrées rurales au sud. Sur des rythmes saccadés, la voiture nous conduit comme elle le peut à travers une alternance entre paysages montagneux et plateaux cultivés. À l'est, d'anciennes terres volcaniques offrent une végétation d'altitude majoritairement herbacée et un climat plus frais, paysages bien différents des plateaux agricoles qu'on trouve au centre et à l'ouest de la province.

L'une des grandes compagnes de notre voyage est la N2. La route principale qui nous amène de Bukavu à Walungu, Mwenga et Kamituga. De route, elle n'en a finalement que le nom puisque le passage est dépourvu de toute infrastructure routière. Elle n'est qu'un large chemin de terre parsemé d'ornières faites par les gros camions industriels et de transport de marchandises. Cette longue saignée rouge argile qui déchire le paysage brille par sa présence et le rythme saccadé qu'elle nous impose. On nous avait prévenu-es avant de partir sur le terrain : "les routes sont dans un état de délabrement catastrophique et le trajet sera une aventure très fatigante". De fait, nous sortirons de ce trajet avec quelques bosses.

En fonction des caprices de la météo, la terre, sous forme de poussière peut rapidement passer à l'état de boue tenace rendant les routes difficilement praticables. Lors de la saison des pluies, les 274 kilomètres séparant Bukavu de Kamituga deviennent une épreuve de plusieurs jours.

Le piètre état des voies de communication accentue l'isolement des communautés rurales.

La végétation luxuriante, d'un vert intense est présente partout où l'action humaine n'est pas. Le long des routes, des maisons d'argile et de paille abritent des familles et surtout, de nombreux enfants qui nous accueillent à grands cris et gestes amicaux. Les femmes kivusiennes ont en moyenne 7,6 enfants³. Selon l'ONU, plus de la moitié de la population est âgée de moins de 18 ans (pour une espérance de vie de 62,5 ans) et n'est ni en âge légal de travailler ni en âge de participer à la vie publique⁴. Configuration étrange pour nous, Européen·nes, dont l'âge moyen est de 40 ans.

La moitié de la population de la province vit en milieu rural. Vêtues de tissus chatoyants, les femmes s'affairent dans les champs et portent sur leur tête des charges impressionnantes : bois, eau, nourriture. Pendant ce temps, hommes et enfants cherchent à augmenter leurs maigres revenus via les mines artisanales.

© Laure Djalier - Justice et Paix



3 Rapport de l'Unicef, *Profil des enfants de la province du Sud-Kivu, 2017-2018*, p. 1.

4 UNDP, *Localisation des objectifs de développement durable dans le Sud-Kivu. Rapport provincial*, août 2017, p. 5.

2018: nouveau code minier

2002: nouveau code minier

Joseph Kabila: 2001 - 2019



2001: assassinat de Laurent-Désiré Kabila

République démocratique du Congo 1997

1996 - 97: Première Guerre du Congo

Mobutu Sese Seko: 1965 - 1997



1960-65 : Crise congolaise

17 janvier 1961: assassinat de Patrice Lumumba, 1er ministre et héros de l'indépendance

République du Congo 1960

30 juin 1960 Indépendance

Congo Belge 1908

État indépendant du Congo 1885



Félix Tshisekedi: 2019 -

Libéralisation du secteur, arrivée de nombreuses entreprises industrielles à capitaux étrangers

1998 - 2003: Deuxième Guerre du Congo



Laurent-Désiré Kabila: 1997 - 2001

Centralisation du secteur industriel par Mobutu. L'exploitation artisanale devient illégale

1971 Zaïre

1960 - 65: fermeture des grandes entreprises congolaises

1964 République démocratique du Congo



Joseph Kasa-Vubu: 1960 - 1965

1910: premier décret sur l'exploitation minière. Période florissante pour l'extractivisme minier jusqu'en 1960



Léopold II en EIC: 1885 - 1909

PARTIE 1

REGARDS CROISÉS SUR LA SITUATION MINIÈRE AU SUD-KIVU

Le secteur minier au Sud-Kivu, quelques repères historiques

*Pourquoi Dieu a-t-il mis
le sol du café chez nous et
le gout du café chez vous ?*

Mgr François-Xavier Maroy Rusengo

Le sol de la RD Congo a toujours été riche en ressources naturelles. Le fait n'est pas nouveau et les ressources minières en particulier, ont toujours représenté un secteur stratégique pour le pays. D'après le rapport de la Banque mondiale de 2019, elles sont aujourd'hui le principal moteur de croissance en RD Congo⁵.

Au fil de son histoire mouvementée et des diverses influences au pouvoir, ce secteur a

subi des évolutions majeures. Au Sud-Kivu, on distingue deux formes d'extraction : l'exploitation industrielle et l'exploitation artisanale. Chacune répond à ses propres méthodes, en théorie régies par le code minier de 2002 revu en 2018. Ces deux formes d'exploitation comptent de nombreux acteur·rices, souvent imbriqués·es, rendant la filière difficile à démêler et la provenance des minerais difficile à déterminer.

La richesse minérale de la RD Congo est un héritage géologique ancien. Au XIX^e siècle, ces ressources ont constitué le socle économique du pays, et aujourd'hui, elles demeurent son principal levier de croissance. La mise en place de lois régissant

5 The World Bank in DRC, rapport du 29 mars 2023.

l'exploitation minière en RDC ne date pas, elle non plus, d'hier. Dès 1910, la colonisation belge établit une législation pour régir l'exploitation de ces trésors souterrains. L'ère coloniale voit alors naître 48 grandes sociétés minières, en activité principalement entre 1937 et 1966⁶.

Durant cette période, la RDC devient l'un des pays africains les plus industrialisés, avec des mines fonctionnant à plein régime. L'or, le diamant et l'uranium extraits enrichissent la Belgique, tandis que les cités du Katanga, entre autres, témoignent de cette prospérité avec des infrastructures robustes et des services de qualité. Toutefois, ces avancées se font au détriment d'une main-d'œuvre congolaise totalement exploitée.

Après la colonisation, le pays connaît des bouleversements. Le nombre d'entreprises minières actives chutera à 7 en 1997. Dans les années 1980, le président Mobutu Sese Seko tente de revitaliser le secteur, confronté à une population grandement mécontente après les années prospères. Face aux licenciements et aux déplacements massifs causés par les conflits internes, beaucoup se tournent vers l'exploitation artisanale, surpassant progressivement l'industrie en termes de volume, en particulier pour l'étain et le coltan⁷. Mobutu centralise le système minier, rendant *de facto* l'exploitation artisanale illégale, bien que florissante sur le terrain.

La situation change en 2002 avec l'introduction d'un nouveau code minier, révisé en 2018. Ce code libéralise l'industrie, attirant des entreprises internationales, tout en légalisant et réglementant l'exploitation artisanale. Cependant, malgré l'augmentation des recettes fiscales, la population ne bénéficie que très peu de cette manne financière⁸.

À partir de 1997, sous l'impulsion du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale, la RDC entame une série de réformes pour libéraliser et revitaliser son secteur minier des substances minéralisées (les hydrocarbures faisant l'objet d'une législation spécifique). En outre, le nouveau Code de 2002 prévoit de mettre sur pied une législation sur les octrois de droits miniers ou de carrière, de façon à la rendre plus *objective, rapide et transparente*. Ces textes prévoient un cadre (prospection, recherche, exploitation, transformation, transport et commercialisation), mais également les dispositions fiscales et douanières⁹. **Il va également - et c'est une nouveauté - autoriser et encadrer l'exploitation artisanale.**

Désormais, le secteur minier qui de 1960 aux années 2000 était aux mains de l'État, passe à une activité libéralisée et largement favorable aux investissements étrangers. Dans la pratique, on constate l'arrivée d'une nouvelle génération d'entreprises privées internationales de plus

6 Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 sur le Code minier, source : Journal officiel n° spécial du 15 juillet 2002. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cng46321.pdf>

7 *Derrière nos écrans : les enjeux de l'exploitation minière. Zoom sur la RD Congo, Outil pédagogique, Commission Justice et Paix, déc. 2019.*

8 BYEMBA (Gabriel Kamundala), *Exploitation minière industrielle et artisanale au Sud-Kivu, Possibilités d'une cohabitation pacifique? IPIIS, 2012.* https://ipisresearch.be/wp-content/uploads/2012/12/20130314_GKamundala_SKivu.pdf.

9 Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant sur le Code minier, source : Journal officiel n° spécial du 15 juillet 2002. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cng46321.pdf>

petite taille avec une demande en minerais croissante. **Le minier se privatise et le sol congolais devient un far west sur lequel, à coup de corruption, les entreprises jouent selon leurs propres règles**¹⁰.

Dans une logique d'économie de guerre vivant en partie de la corruption, l'ancien président Joseph Kabila (2001-2019) a positionné l'État congolais dans une situation de retrait, ne jouant plus qu'un rôle de facilitateur des investissements et non plus d'opérateur actif. Le nombre d'entreprises minières étrangères présentes sur le terrain passe de 35 en 2002 à 482 fin 2016 et permet d'atteindre des niveaux historiques de production de cobalt, de cuivre, d'or et d'autres minerais stratégiques nécessaires au monde moderne occidental. Le fruit des recettes fiscales plus importantes n'arrivera jamais jusqu'aux populations. Le Code minier ne pouvant être modifié pendant dix ans, il faudra attendre 2012 pour pouvoir envisager une révision et, par-là, proposer un cadre plus strict aux entreprises, voyant à leur grand dam leurs intérêts économiques menacés. **Un nouveau Code minier est publié en mars 2018**¹¹. Il complète le précédent. Ce dernier

visé à développer un secteur encore plus compétitif avec des procédures d'octroi des droits miniers et/ou des carrières objectives, rapides et transparentes, ainsi qu'un régime fiscal, douanier et de change incitatif pour l'investisseur¹².

Aujourd'hui, dans les réserves se trouvant principalement à l'est et dans le sud du pays, 70 % des mines congolaises sont privatisées. L'entreprise anglo-suisse Glencore, le groupe Ventura de l'Israélien Dan Gertler¹³ et les Kazakhs d'ENRC [*Eurasian Natural Resources Corporation, une multinationale britannique d'origine kazakhe*] se partagent la manne des provinces du sud. Sans oublier les Chinois qui jouissent des trois quarts des gisements¹⁴. On estime que le secteur minier congolais, qui emploie officiellement 4 % de la population est, depuis ces dix dernières années, l'un des plus dynamiques en Afrique sub-saharienne. En revanche, pour la même période, on estime que l'État congolais n'a bénéficié que d'environ 20 % des dizaines de milliards générés chaque année par ce secteur¹⁵.

10 KANE Coumba, *Mines en République démocratique du Congo : "Un pillage qui réduit une partie de la population à une forme d'esclavage"*, entretien avec Erik Bruyland, dans : *Le Monde (en ligne)*, 3/10/ 2021.

11 SMYTH Agathe, *Code minier en RD Congo : les enjeux de la réforme, 19/07/2019*, Commission Justice et Paix - Belgique, <https://www.justicepaix.be/Code-minier-en-rd-congo-les-enjeux-de-la-reforme/>

12 L'idée de base : augmenter les redevances payées par les opérateurs privés du secteur extractif. Fixé avant cela à 2 %, le taux de cette redevance prévu en 2018 devait monter à 10 % pour les minerais "stratégiques", (dont la liste reste à déterminer) et à 3,5 % pour les ressources dites "classiques" (toutes les autres). REMY, Jean-Philippe, *En Afrique, la RDC fait trembler les géants miniers*, dans : *Le Monde (en ligne)*, 3 avril 2018, https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/04/03/en-afrique-la-rdc-fait-trembler-les-geants-miniers_5279870_3234.html.

13 Pour information, au printemps 2023, M. Dan Gertler a porté plainte contre M. Jean-Claude Mputu, porte-parole de l'action de plaidoyer politique *Le Congo n'est pas à vendre*, et son employeur *Resource Matters*. Ces derniers avaient publié, entre autres, les détails des marchés signés par l'homme d'affaires israélien en RD Congo. La Commission Justice et Paix a fait partie des 146 OSC belges et internationales ayant signé une pétition demandant le retrait de la plainte. Pour en savoir plus sur l'affaire, voir : <https://www.corruptiontue.org/>; <https://www.amnesty.org/en/wp-content/uploads/2023/04/AFR6266992023ENGLISH.pdf>.

14 KANE Coumba, *Op Cit*.

15 FABAN Béatrice, *Semaine minière de la RD Congo : du business sur les épaules des plus vulnérables ? Analyse Justice et Paix, 3 août 2018*; <https://www.justicepaix.be/semaine-mini%C3%A8re-de-la-rd-congo-du-business-sur-les-%C3%A9paules-des-plus-vuln%C3%A9rables/>.

Au Sud-Kivu, la situation est semblable à celle des autres régions minières congolaises. La *SOMINKI*, Société Minière et Industrielle du Kivu, issue de la période Zaïroise de Mobutu, est active entre 1974 et 1997 dans l'extraction minière aurifère et stannifère. Les crises successives et la mauvaise gestion de l'entreprise poussent les actionnaires et l'État à vendre progressivement leurs parts qui sont rachetées - non sans difficulté - par la société canadienne *Banro Resources Corporation*, au travers de la nouvelle société *SAKIMA* (Société Aurifère du Kivu et du Maniema). La société canadienne produit son premier lingot d'or en 2011. Elle a désormais la mainmise sur l'extraction aurifère dans toute la région. **Le secteur industriel ne fait que s'accroître, enrichissant les sociétés étrangères et ce, sans réel contrôle de l'État.** Le retour en force, ces dernières années, des sociétés industrielles dans le paysage minier du Sud-Kivu coïncide avec l'accélération des dynamiques minières voulues par ce Code de 2002, révisé en 2018. En parallèle à l'exploitation industrielle, des chefs de guerre rwandais, souvent anciennement impliqués dans le génocide, réouvrent d'anciens sites miniers industriels abandonnés afin d'y extraire la poudre de minerais restante.

Il est à noter que l'une des grandes particularités de la législation congolaise est le fait que **le sol, les sous-sols, ainsi que les eaux, souterraines et de surfaces qui sont considérées comme gîtes minéraux naturels sont invariablement la propriété de l'État.** Autrement dit, même si un individu se considère propriétaire d'un terrain foncier et qu'il l'exploite, dès lors que ce terrain est identifié comme contenant des minerais, la terre qui se trouve sous ses pieds appartient à l'État congolais. Le citoyen ou la citoyenne n'est propriétaire foncier-ère qu'*à titre précaire*¹⁶. La situation est bien souvent d'autant plus complexe qu'au Sud-Kivu, le "droit traditionnel" ou droit coutumier fait encore force de loi. Cette tradition orale, juridiquement valable, se confronte donc souvent aux titres officiels présentés par des entreprises minières.

16 Code minier, 2018, Section II, article 3 : De la propriété des substances minérales :

Les gîtes des substances minérales, y compris les gîtes artificiels, les eaux souterraines et les gîtes géothermiques se trouvant sur la surface du sol ou renfermés dans le sous-sol ou dans les cours d'eau du territoire national sont la propriété exclusive inaliénable et imprescriptible de l'État. Toutefois, les titulaires de droit minier ou de carrières d'exploitation acquièrent la propriété des produits marchands en vertu de leur droit. Loi n° 18/001 du 09 mars 2018, Op Cit, p. 5.

Les procédés d'extraction au Sud-Kivu

Quelles ressources minières en RDC ?

Les ressources minières de la République démocratique du Congo sont immenses et variées et l'inventaire est loin d'être terminé. Toutefois, en 2008, la Banque mondiale estimait plus de 1100 substances minérales différentes, pour une valeur estimée à 3 700 milliards de dollars.

Un minerai désigne une roche contenant une concentration d'un ou plusieurs minéraux en quantité suffisante pour être économiquement exploitable. Aujourd'hui, une douzaine de minerais est exploitée sur

l'ensemble du territoire de la RD Congo : le cuivre, le cobalt, l'argent, l'uranium, le plomb, le zinc, le cadmium, le diamant, l'or, l'étain, le tantale, le tungstène, le manganèse et quelques métaux rares comme le coltan. Le pays extrait également des diamants de son sous-sol. Le sous-sol congolais possède la deuxième réserve mondiale de cuivre avec 10 % du total recensé sur la planète et surtout la plus importante réserve de cobalt (près de 60 % des réserves mondiales), ainsi que la cinquième place des réserves de coltan et la huitième pour la cassitérite. Avec de telles richesses, le pays fait l'objet de convoitises multiples.

Les "minerais de conflits" sont les roches contenant les quatre métaux suivants : l'or, et les 3T : l'étain (extrait de la cassitérite), le tungstène (extrait de la wolframite) et le tantale (extrait du coltan). Le diamant n'en fait pas partie. Ces quatre "minerais stratégiques" (car indispensables à notre transition énergétique) font l'objet du règlement européen 2017/821 communément appelé règlement 3TG (tin, tantalum, tungsten, gold). Il vise à éviter que le commerce de ces minerais ne finance des groupes rebelles armés.

La région du Sud-Kivu est principalement prisée pour l'or, et les 3T. En ce qui concerne l'or, 1100 sites industriels et 200 exploitant.es artisanaux.ales sont recensés.es, d'après le rapport de 2018 du Trésor français¹⁷. Toutefois, toujours selon ce rapport, la plupart de l'or produit en RD Congo est extrait et exporté de manière frauduleuse. Les chiffres

officiels sont donc à considérer avec du recul puisqu'il est avéré que ce trafic illégal, et donc "hors radars", alimente les bandes armées. Profitant de ces pratiques informelles, l'Ouganda et le Rwanda "accueillent" une grande partie de la production extraite en RDC, qu'ils valorisent et revendent par la suite... échappant ainsi au règlement 3TG.

17 Direction générale du Trésor, *L'exploitation minière en RD Congo, 2018*, p. 1.

Caractéristiques des principaux minerais extraits au Sud-Kivu



© Laure Didier - Justice et Paix

► **La cassitérite** permet d'extraire l'étain. L'essentiel de la production d'étain sert à produire des boîtes de conserve et des casseroles. Cependant, allié à d'autres métaux (zinc, aluminium, silicium, etc.), le métal peut être utile dans la fabrication de réacteurs ou de fils électriques. On retrouve le plus souvent la cassitérite dans des dépôts alluviaux à la surface de la terre, le long du lit des cours d'eau. L'extraction de ces petits fragments n'est faisable qu'avec des méthodes manuelles ou semi-mécaniques. Pour extraire l'étain de la cassitérite, il faudra, comme pour la plupart des autres métaux, utiliser du carbone et faire monter la matière à une température extrêmement élevée. Les impuretés sont ensuite extraites à l'aide de produits chimiques¹⁸.

► **Le coltan** ou colombo-tantalite est un minéral qui contient l'oxyde de niobium, appelé colombite, et l'oxyde de tantale, appelé tantalite. À ce jour, le coltan extrait en République démocratique du Congo provient de l'exploitation artisanale et est vendu pratiquement à l'état brut. Il est réputé pour sa pureté, qu'on retrouve rarement ailleurs dans le monde. Comme pour les autres minerais, les opérations d'extraction métallurgique et de transformation du tantale sont réalisées à l'extérieur du pays. Parce que réputé comme étant un excellent conducteur d'électricité, facilement malléable et très résistant à la corrosion et à la chaleur, son usage est estimé à 80 % pour la création de condensateurs utilisés dans les smartphones, ordinateurs portables et autres appareils électroniques. On le trouve également dans le secteur de la santé tel que pour nos plombages dentaires. En 2019, 40 % de l'offre mondiale de coltan ont été produits en RDC. En outre, le coltan du Kivu contiendrait l'un des taux de tantale les plus élevés au monde.

► **La wolframite** contient l'oxyde de tungstène. On trouve le plus souvent cette ressource sous la roche de régions montagneuses. Le tungstène a longtemps servi à la fabrication de filaments de lampes électriques et entre dans la composition de certains colorants. Aujourd'hui, on le retrouve surtout en sidérurgie pour la production d'acier, ou dans d'autres secteurs industriels tels que l'automobile (électrodes de bougies) ou l'aéronautique.

18 Les substances minérales produites par la SAKIMA, <https://sakima.cd/substances-minerales/>

- **Le cobalt** : l'extraction de ce minerai au Sud-Kivu est marginale mais étant donné son importance à l'échelle de la RD Congo, il convient malgré tout d'en donner quelques précisions. Dans les gisements exploités, le minerai est en général associé au cuivre ou au nickel et est co-produit lors des opérations métallurgiques d'obtention de ces éléments. Ce minerai est particulièrement stratégique car il est indispensable au tournant de "transition" verte que nous effectuons en Occident, de par sa présence indispensable dans les batteries électriques, de voitures, etc. La RDC détient près de 70% des réserves mondiales, ce qui positionne le pays dans une situation de quasi-monopole.
- une forte intensité capitaliste, à savoir un fort investissement en capitaux, souvent étrangers, pour une main-d'œuvre relativement limitée,
- le haut niveau de qualification de la main-d'œuvre,
- la présence de militaires congolais ou rwandais assurant la sécurité des sites.

Ces zones industrielles à grande échelle sont principalement présentes au Katanga et au Lualaba. La province du Sud-Kivu accueille de nombreuses entreprises industrielles, mais sur des zones extractives plus restreintes en raison de la topographie de la région et du type de minerais extrait (on parle alors de mines semi-industrielles).

Lorsqu'une société congolaise ou étrangère souhaite venir faire de l'extraction minière au Sud-Kivu, elle doit d'abord obtenir différents permis et titres miniers¹⁹. Ces permis sont, en principe, obtenus au bout d'une procédure voulue par le Code minier de 2018 comme étant conséquente, transparente et exigeant des analyses de terrain afin de veiller à un impact négatif limité sur l'environnement et sur les populations locales. Des redevances sont prévues vis-à-vis de l'État et des communautés. Elles peuvent être sous formes financières et matérielles, et doivent être négociées dans un cahier des charges²⁰. Il en est de même pour les compensations et réinstallations des populations dans les cas – fréquents – de délocalisation des villages ou lorsque des réparations sont né-

L'exploitation industrielle au Sud-Kivu

Caractéristiques et situation générale

Les deux formes d'exploitation (industrielle et artisanale) présentent des différences majeures en termes de mécanisation (moyens d'extraction), de typologie des acteurs et de destination du minerai.

Les principales caractéristiques des mines industrielles sont :

- la mécanisation qui se manifeste notamment par le recours à des engins lourds,
- l'extraction de grandes quantités de matière à grande profondeur et sur de grandes surfaces,

19 Il existe 4 types de permis différents, selon le type d'exploitation souhaitée. Ils sont légiférés par le Code minier de 2018. Ces permis couvrent les diverses étapes du cycle de projet depuis le recensement et les études d'impact social et environnemental jusqu'à la fermeture du site et la gestion des déchets.

20 Le mécanisme de cahier des charges qui a été introduit en 2018 en vue de *contribuer, durant la période de son projet, à la définition et à la réalisation des projets de développement socio-économique et industriel des communautés locales affectées par les activités du projet [...] pour l'amélioration des conditions de vie des dites communautés.*

cessaires en cas de pollution des sites²¹. **Mais dans la pratique, l'installation de ces entreprises minières – dont la grande majorité est non-congolaise – n'est ni transparente, ni tournée vers l'intérêt public. Ces différents permis sont octroyés par les autorités centralisées à Kinshasa et ce, sur les parcelles les plus riches en minerais.** C'est donc à la capitale que les taxes et autres "arrangements" financiers sont perçus. Les autorités locales ne sont jamais en mesure d'obtenir les assurances que les permis d'environnement ont été délivrés dans de bonnes conditions. Certains témoins interrogés par nos soins nous précisent que, dans la majorité des cas, les populations locales ne voient pas la couleur des compensations financières puisque certains agents de l'État se servent au passage et que l'État centralisé n'investit que très peu dans ces régions périphériques. Par ailleurs, le mécanisme de cahier des charges imposé par le Code minier s'avère tout aussi inefficace : les populations locales, peu éduquées, ne sont pas suffisamment armées pour faire face à des avocat-es d'entreprises et exiger la mise sur pied d'un plan de développement communautaire. Par ailleurs, ce qui est négocié est rarement respecté. En outre, certains chefs coutumiers – autre pouvoir local de grande importance en RD Congo – sont accusés de mener les négociations selon leurs propres intérêts. Si bien que, si les compensations que les entreprises sont disposées à céder arrivent finalement entre les mains des personnes

affectées, elles sont trop souvent en total déséquilibre entre les dommages causés aux populations et les bénéfices futurs des dites entreprises. Ce qui fut notamment le cas avec l'installation de l'entreprise *Banro*²².

Outre les moyens humains, financiers et techniques nécessaires à l'exploitation, les entreprises minières sont également censées observer certaines normes internationales. Il existe des principes directeurs au niveau de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) et de l'ONU mais ils sont d'application générale (non spécifiques au secteur minier) et d'application volontaire (aucune contrainte légale). **Dans la pratique, le secteur minier est particulièrement opaque et respecte assez mal ces principes, d'autant plus qu'il bénéficie souvent de la complicité et de la complaisance des autorités.**

Dans la majorité des cas, le secteur minier industriel crée très peu d'emplois directs et apporte peu de retombées positives pour les populations locales. Se pose donc la question de l'amélioration de la responsabilité sociale des entreprises minières vis-à-vis des communautés locales, que nous aborderons par la suite.

21 Article 285 ter du Code minier de 2018. **Des dommages causés à des personnes et à l'environnement par Contamination.** *La responsabilité du titulaire d'un droit minier et/ou des carrières est également engagée en cas de contamination directe ou indirecte du fait des activités minières ayant un impact sur la santé de l'homme et/ou entraînant la dégradation de l'environnement et se traduisant notamment par la pollution des eaux, du sol, de l'atmosphère et causant des dommages à l'homme, à la faune et à la flore.*

22 Voir page 17.

Le cas de l'entreprise Banro

Dans ce point et le prochain, nous souhaitons aborder – via deux exemples concrets issus de nos rencontres – les problèmes auxquels font face au quotidien les populations locales lorsqu'une entreprise étrangère vient s'installer dans la région.

C'est à la fin de l'année 1995 que le Groupe financier *Banro Corp. Limited*, multinationale canadienne, prend option pour acheter l'entièreté de la *SOMINKI*, société d'État qui sera officiellement déclarée en liquidation en 1997²³. Après plusieurs contentieux avec l'État congolais alors présidé par Laurent Désiré Kabila (1997-2001) et dans le contexte de la seconde guerre du Congo, la multinationale obtient les droits d'exploitation sur l'ensemble de la région du Sud-Kivu. Une exploitation cachée derrière une toile complexe d'entreprises locales qui lui permettront d'étendre son champ d'intervention. **L'entreprise obtient le monopole de l'activité aurifère dans la région et, principalement, le long de la ceinture aurifère – longue de 210 kilomètres – dans les provinces du Sud-Kivu et de Maniema.** Dans les années 1990, l'exploitation artisanale de l'or représentait 30% de l'activité économique de la population de la chefferie²⁴ – occupant

entre 6 000 et 12 000 creuseurs. Comme fréquemment dans ce genre de cas, l'entreprise a su se montrer très convaincante avec la population, lui promettant la création d'emplois au niveau local, une amélioration de l'accès à l'éducation et à la santé, ainsi qu'une revitalisation de l'économie locale²⁵.

Finalement, seule une poignée d'employé-es de la *SOMINKI* seront transféré-es vers la *SAKIMA* de *Banro*, le reste du personnel – environ 5000 personnes – ne recevra jamais d'indemnités de sortie (préavis, fin de carrière, licenciement, etc.). Les avantages sociaux²⁶ octroyés aux veuf-ves et accidenté-es du travail avant la liquidation de l'entreprise disparaissent également²⁷. À l'aube de son exploitation dans la région, *Banro* jette les bases d'un mépris à l'égard des populations locales et d'une exploitation sociale non-respectueuse.

Comme toutes les entreprises minières, elle négocie ses contrats avec les autorités de Kinshasa, aussi central que loin du Kivu. Une fois les autorisations obtenues, elle organise son installation sur le territoire. Le ou la gouverneur-e de province est tenu-e d'accéder à ses demandes. *Banro CORP.* mène des prospections pour identifier les sous-sols les plus prometteurs en vue de négocier les droits sur ces concessions avec

23 L'entreprise obtiendra 12 concessions aurifères et 35 concessions stannifères autour des territoires de Mwenga et Kamituga. Dès janvier 1996, le Groupe Banro devient l'actionnaire majoritaire détenant 72% d'actions dans la *SOMINKI*, à côté de l'État zairois qui en détient 28% et en mars 1997, la *Sominki* est déclarée en liquidation. *KYANGA WASSO Athanase, Aide-mémoire sur l'évolution de la société à Kamituga*, mai 2013, p. 19. <https://congominer.org/system/attachments/assets/000/000/796/original/Athanase-KYANGA-WASSO-Mai-2015-SOMINKI-EN-LIQUIDATION.pdf?1440420162>.

24 Depuis la période coloniale, certains pouvoirs traditionnels sont reconnus légalement et ont un rôle essentiel dans la structure du pouvoir congolais, et ce, sur de petits territoires équivalents à nos communes belges. Les chefs coutumiers jouent un rôle majeur dans les espaces ruraux puisqu'ils interviennent dans les domaines suivants : police, magistrature, collecte d'impôts et gestion du foncier.

25 DUQUENNE Géraldine, *Multinationales sans scrupules : le cas de Banro en RD Congo*, *Commission Justice et Paix*, 3/10/2019. <https://www.justicepaix.be/multinationales-sans-scrupules-le-cas-de-banro-en-rd-congo/>

26 Occupation de maisons appartenant à la *SOMINKI*, gratuité des soins médicaux, accès à de l'eau potable et de l'électricité, etc.

27 À noter qu'en septembre 2023, le combat judiciaire est toujours en cours.

Kinshasa. Les creuseurs artisanaux, s'ils sont déjà actifs sur ces terres, sont expulsés. Les autorités locales, probablement encouragées par quelques "facilitations financières" ou fort démunies face à ces géants industriels et à leur force d'action, n'interviennent quasiment pas. Chacun est donc maître en son domaine : les entreprises étrangères sur les plus belles parcelles, la mairie et le chef traditionnel, sur le reste du territoire local et de ses habitants. Comme nous le dit le maire de Kamituga : *chacun mène sa vie de son côté et nous n'avons presque pas de contact avec les entreprises industrielles*²⁸. Les populations, elles, n'ont plus qu'à subir.

En échange de cette mainmise sur les terres riches, l'entreprise s'était engagée à fournir des contreparties aux communautés locales dans les domaines de la mobilité et de l'électricité. Pas besoin d'être ingénieur-e pour constater que les engagements de développement de la N2, la route principale, n'ont pas été respectés.

Les déplacés de Luhwindja

Durant notre voyage, nous avons rencontré plusieurs villageois-es et associations locales qui, aujourd'hui encore, dénoncent les maltraitements de l'entreprise envers les communautés locales. Pour beaucoup, dénoncer et obtenir réparation à la hauteur du préjudice et ce, malgré la faillite de l'entreprise, fait partie des combats quotidiens. Un des combats emblématiques de la région est celui des déplacés de Luhwindja.

En 2004, la société *Twangiza Mining SARL*, filiale du groupe *Banro* démarre ses activités dans la chefferie de Luhwindja, territoire de



© Justice et Paix

Mwenga. Puisque ces territoires sont occupés par des populations vivant de l'agriculture et des carrés miniers artisanaux, il faut que *Banro* réalise une procédure de délocalisation. En 2010, l'entreprise se propose de construire un autre lieu d'habitation pour les 3 villages. On estime le nombre de personnes déplacées à 5 000 personnes environ²⁹. À la suite de négociations, les villageois-es sont relogé-es dans une zone plus éloignée dans les hauteurs, à 2 900 m. d'altitude. Ce peuple, chassé de sa terre, a vécu un déracinement de ses attaches intimes : communauté, lieu de culte, cimetière, etc. Les nouvelles maisons sont trop petites. Le village ne dispose ni d'eau ni d'électricité et les terres arables, à flanc de colline, sont très difficilement exploitables.

Son isolement des marchés, des écoles et autres fonctions du territoire essentielles à la vie villageoise rend toute activité géné-

28 Rencontre avec le maire de Kamituga, le 23/06/2023.

29 Géraldine DUQUENNE, *Op Cit.*

ratrice de revenus compliquée. Un an après la réinstallation, beaucoup de maisons n'étaient plus habitées, les populations s'étant réfugiées dans des villages voisins à Luhwindja. Selon une enquête réalisée en 2021, presque 10 ans après, on constate que les populations délocalisées ont un niveau de développement socio-économique bien plus faible que les non-délocalisées³⁰.

En contrebas, se trouve l'usine de traitement de l'or de l'entreprise. **Des infrastructures modernes où se pratique la cyanuration, qui consiste à utiliser du cyanure, produit toxique indispensable pour amalgamer l'or et l'isoler du reste de la roche extraite.** Il s'agit de la première étape de "purification" de la matière, vers une utilisation pure du métal dans l'industriel ou les produits de luxe.

Une grande quantité d'eau est nécessaire lors de cette étape. Les habitant·es se plaignent d'ailleurs du tarissement de plusieurs sources. Les eaux polluées de boue et de produits toxiques sont ensuite versées dans un lac artificiel non protégé, où les risques d'infiltration dans les sous-sols et les risques de rupture de berges sont une réalité. Alors que les études indépendantes relatives aux impacts environnementaux font défaut, l'information de base et la prévention de ces dangers vis-à-vis des populations locales sont inexistantes³¹.

*Vue satellite du site minier industriel de Twangiza mining, société à capitaux majoritairement chinois. Il mesure 2.2 km de large.
© Google Earth, CNES Airbus, Maxar Technologies*

Les entreprises à capitaux chinois au Sud-Kivu, quel constat à ce stade ?

Un colonisateur a remplacé un colonisateur. Un exploitant a remplacé un exploitant.

Patient Bagenda,
directeur du CAB, Sud-Kivu.

La présence de la Chine en Afrique sub-saharienne ne date pas d'hier, connue notamment pour ses nombreux investissements dans les domaines miniers et les infrastructures de communication. La RD Congo n'échappe pas à cette règle puisque le premier grand accord qui lie ce pays à la Chine date de 2008, sous la présidence de Joseph Kabila. À l'époque, le "contrat du siècle" - comme il était alors surnommé - prévoyait notamment la construction d'infrastructures routières et ferroviaires ainsi que la construction d'une trentaine d'hôpitaux³². En échange, les Chinois s'assuraient un accès privilégié aux ressources minières congolaises de cuivre et de cobalt en particulier. Un total de 6,2 milliards de



30 KILOSHOU BURAYE Janvier, MUSHAGALUSA MUDINGA Emery, et al., *Territoire et déterritorialisation des communautés locales. Afrique et développement*, Vol. 46, n° 3 (2021), pp. 181 - 211.

31 Géraldine DUQUENNE, *Op Cit.*

32 La SICOMINES, la Sino-Congolaise des mines, a également été prévue dans l'accord. Elle regroupe la Gecamines de RDC et le GEC, groupement d'entreprises chinoises. Elle est détenue à 68 % par la Chine et à 32 % par la Rdc. Mais depuis mai 2023, Kinshasa a annoncé son souhait de relever sa participation à 70 %.

dollars était prévu pour ces constructions. Lorsque J. Kabila a signé l'accord, qui était envisagé comme un partenariat "win-win" pour chacune des parties.

L'arrivée concrète des entreprises chinoises sur le territoire du Sud-Kivu date de 2016³³. Depuis, elles occupent la grande majorité du secteur minier industriel de la province, d'autant plus depuis que la société *Strategos Mining* a repris le monopole aurifère de *Banro* en juin 2023³⁴.

Aujourd'hui, le bilan de cette collaboration dévoile un déséquilibre honteux dans la relation sino-congolaise : on estime que 80 % du cuivre et du cobalt congolais sont envoyés en Chine³⁵ alors que les infrastructures promises en contrepartie sont loin d'être réalisées (deux barrages hydroélectriques seulement !). On estime aujourd'hui que la partie des bénéficiaires engrangés par les Congolais est de 822 millions de dollars, soit près de 12 fois moins que les 10 milliards de dollars du côté chinois³⁶. C'est d'ailleurs en vue de renégocier l'accord de 2008, qualifié depuis de "colonisation économique" par les autorités congolaises, que le président actuel Félix Tshisekedi s'est rendu à Pékin fin mai 2023. À ce stade, le contenu précis

et l'issue potentielle des négociations de mai restent encore secrets.

Sur le terrain, nous avons ressenti la présence chinoise comme une sorte de main invisible, à la fois extrêmement lourde et contraignante, mais qui brille aussi par son absence et l'opacité du système. La présence des entreprises chinoises est une grande nébuleuse. **S'il est un fait que les meilleures parcelles leur ont été accordées, personne n'est en mesure d'obtenir les preuves et autorisations de tels privilèges. Il n'existe à ce jour aucune liste précise des sociétés minières à capitaux chinois présentes dans l'Est de la RDC. Il est encore plus difficile de savoir quelles exploitations sont en ordre ou ne le sont pas.** Certaines sont enregistrées au cadastre avec des permis miniers, d'autres exploitent le minerai sans autorisation ou sur la base de contrats frauduleux contestés par les organisations de la société civile. D'autres encore rachètent les minerais de creuseurs artisanaux. Les carrés miniers, désormais industriels, sont devenus des zones fermées auxquelles on ne peut pas accéder.

33 Il est à noter que cette coopération ne s'est pas traduite par un réendettement excessif pour la RD Congo, la dette publique ne représentant que 18 % du PIB en 2017.

34 L'entreprise Banro et sa filiale Kamituga Mining avaient le monopole sur la ceinture aurifère dans la région de Mwenga et, à la suite de la liquidation de ces parts en 2019, l'entreprise chinoise a repris leur suite en 2023 : *Nous sommes venus pour annoncer à la ministre des Mines, le démarrage des activités minières de Manoja Mining au Maniema. Des Titres Kamituga MINING et de Lugushwa MINING à travers lesquelles une chaîne des valeurs a été créée grâce aux permis déjà acquis, va trouver des partenaires pour les permis rattachés et ainsi créer un nouveau tissu économique d'opportunités pour les communautés locales*, a déclaré Monsieur Cédric Mattart. À cet effet, le responsable du groupe Banro, Cédric Mattart, a rassuré la ministre des Mines quant aux dispositions préalablement prises pour cette relance des activités. Il s'agit, a-t-il dit, du sort réservé à l'environnement qui doit impérativement être protégé en faveur des populations locales, une fois l'exploitation minière lancée. *Strategos mining annonce le démarrage des activités abandonnées par Banro au Maniema*, *mediacongo.net*, 12 juin 2023 ; https://www.mediacongo.net/article-actualite-123105_strategos_mining_annonce_le_demarrage_des_activites_abandonnees_par_banro_au_maniema.html

35 BLANCHARD S., *Félix Tshisekedi en Chine pour renégocier le partenariat*, *DW-TV*, 24/05/2024, <https://www.dw.com/fr/rdc-tshisekedi-chine-partenariat-%C3%A9conomie/a-65721985>.

36 *Partenariat RD Congo-Chine : les deux pays renégocient des contrats miniers*, *France 24*, 28 mai 2023, 2', <https://www.youtube.com/watch?v=79TO0vGQ0x8>.

Les entreprises, lorsqu'elles s'installent sur une parcelle, vont faire appel à des structures diverses : dans le cas de l'extraction de la cassitérite qui, rappelons-le, ne permet pas les méthodes par engins industriels, des entreprises congolaises sont engagées et vont recruter de la main-d'œuvre de leur côté.

Dans le cas de méthodes industrielles, seul-es quelques employés aux compétences bien spécifiques en provenance de l'étranger ou de centres urbains feront directement bénéficier de leur expertise. Ces structures sont presque toujours accompagnées par des militaires congolais ou rwandais qui en assurent la sécurité. Dans les cas de sous-traitance, les entreprises à capitaux chinois n'accordent pas d'importance aux conditions de respect du droit du travail : des journaliers sont employé-es par contrats verbaux et non-permanents, avec un salaire minimum. Quant à la quantité de minerais qui est envoyée en Chine, là encore, c'est la grande inconnue.

La présence des entreprises à capitaux chinois dans la région ne semble avoir apporté aucune amélioration notable aux conditions de vie de la population, malgré les attentes élevées de cette dernière. *Un colonisateur a remplacé un colonisateur. Un exploitant a remplacé un exploitant, nous dit-on.* **La grande majorité des citoyen-nés et acteur-rices de terrain que nous avons rencontré-es sont extrêmement critiques vis-à-vis de leur présence. Selon elles et eux, la situation est peut-être même pire qu'avant.**

Des citoyen-nés ont eu des altercations avec les militaires pour avoir demandé à voir leurs autorisations officielles, certaines pouvant déboucher sur des peines de prison. Certains témoins que nous avons interrogés nous ont confirmé que des entreprises exploitent déjà les terrains sur lesquels elles ont seulement les accords officiels de prospection. Profitant largement de la loi foncière en leur faveur, des incitants de détaxation, de la présence militaire qui les accompagne et du soutien de quelques politiques influent-es, elles transforment la région en une zone de non-droit. Parmi les nombreux entretiens que nous avons réalisés lors de notre séjour, nous avons rencontré Évelyne Mazambi Mbisso grâce à l'ADVEM, l'*Association de Défense des Victimes d'Expropriations Minières de Mwenga*. Agricultrice, Évelyne disposait - avant 2022 - d'un grand terrain de 6 ha de palmeraie dans la chefferie de Kitutu où elle faisait pousser du manioc et des bananiers. Le terrain accueillait aussi des étangs piscicoles. Une nuit, une entreprise chinoise est venue pour tout raser et s'octroyer le terrain³⁷. Les soldats qui les accompagnaient ont empêché les villageois-es de s'opposer à l'accaparement du terrain d'Évelyne malgré le contrat officiel dont elle dispose pour cette parcelle.

Lors de notre voyage, l'administrateur du territoire de Mwenga ne nous a pas autorisés à nous rendre à Kitutu afin de visiter l'ancien terrain d'Évelyne. Quelques mois plus tard, l'équipe chargée de réaliser les images pour la vidéo de sensibilisation de la campagne Carême a été empêchée d'accéder au site par la police. Notre présence

37 Il est à noter que le secret dans lequel opèrent ces sociétés pour s'installer sur un terrain est justifié du point de vue chinois par des raisons sécuritaires : par peur que des mineurs artisanaux ou des groupes armés rwandais ne s'approprient le site.

dérange. Évelyne n'est pas la seule à avoir été lésée par les entreprises chinoises dans la région de Banro : l'ADVEM nous affirme avoir déjà recensé près de 1200 dossiers de personnes spoliées aujourd'hui.

Faute de moyens, les populations ne sont pas capables de réagir autrement à ces agissements. Une communauté qui n'est pas informée voit ces sociétés comme des prédateurs et des pilleurs. D'autres tensions naissent du fait que les entreprises bénéficient de la naïveté des structures de l'État pour ne pas respecter le cahier des charges, car sans contrôle efficace, elles n'exécutent que le minimum³⁸. En 2021, des manifestations ont eu lieu à Kitutu pour s'opposer à ce type de pratiques et *"la grogne a poussé les autorités provinciales, fin août, à suspendre les activités de six entreprises soupçonnées d'"abus" manifestes et "multiples" sur le territoire de Mwenga*³⁹.

L'artisanat minier au Sud-Kivu

On dort sur la mine, mais on meurt de faim.

Sœur Espérance.

La situation actuelle au Sud-Kivu

L'émergence du secteur artisanal remonte aux années 1970, ravivé par la demande occidentale en métaux – et en coltan, par-



Site de mine artisanale de Kamituga.
© Tanguy Dumon - Entraide et Fraternité

ticulièrement - de cette dernière décennie. L'artisanat minier constitue un mécanisme de survie pour les communautés minières. Il serait difficile et hasardeux de donner aujourd'hui un chiffre exact des personnes qui travaillent dans ce secteur en RD Congo puisqu'il comprend à la fois le secteur formel et informel. Toutefois, de plus en plus d'hommes et de femmes délaissent les activités agricoles pour les carrés miniers, tentés par une rémunération rapide et l'espérance d'un salaire plus élevé. En 2021, la province du Sud-Kivu accueille plus de 650 sites miniers artisanaux et l'Office National de l'Emploi estime, pour cette même année, qu'un emploi officiel sur 4 est directement dépendant de l'artisanat minier pour l'ensemble de la RDC, et ce, sans compter le nombre de personnes qui dépendent indirectement de l'activité pour leur survie (familles de mineurs, commerçant-es...). On parle de deux millions de personnes actives dans le domaine pour le Sud-Kivu. En 2021, l'activité artisanale est à l'origine de 89 % de la production congolaise de coltan qui est pour grande partie à l'origine des deux

38 Entretien avec Mr Alain Ntibonera, 23/06/2023.

39 PIERRET Coralie, *En RDC, des entreprises chinoises accusées de piller l'or du Sud-Kivu dans : Le Monde, 23/09/2021, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/09/23/en-rdc-des-entreprises-chinoises-accusees-de-piller-l-or-du-sud-kivu_6095784_3212.html*.

Kivu⁴⁰. Derrière ces chiffres, c'est une réalité beaucoup plus complexe qui se joue. Une fourmilière d'acteur·rices et d'activités en dépend et, pour la grande majorité de ces populations, la pérennité de l'activité est la condition *sine qua non* de leur survie.

Quelles balises législatives ?

Depuis le nouveau Code minier de 2018, les conditions de l'extraction artisanale sont beaucoup plus encadrées, et donc contraignantes pour les travailleuses et travailleurs. Selon le Code minier de 2018, est considéré·e comme un·e artisan·e minier·ère, *toute personne physique, de nationalité congolaise qui se livre, dans une zone délimitée à extraire et à concentrer des substances minérales en utilisant des outils, des méthodes et des procédés non industriels*. Il faut donc être Congolais·e, majeur·e, et non enceinte pour pouvoir travailler sur une Zone d'Exploitation Artisanale (ZEA). Ces zones englobent généralement les territoires où une exploitation industrielle ou semi-industrielle n'est pas ou plus intéressante. **Si le Code interdit implicitement le travail des enfants et des femmes enceintes, aucune autre protection des creuseurs artisanaux n'est prévue, ni quant aux conditions d'attribution des ZEA. Ce qui crée parfois des conflits entre communautés**⁴¹.

Parmi les nouveautés, on acte également l'interdiction de cohabitation entre l'artisanat et l'entreprise. Autrefois, *Banro* tolérait, sous certaines conditions, la présence des creuseurs artisanaux sur les sites pour

lesquels l'entreprise n'avait pas encore le permis d'exploitation ou qui n'étaient plus en activité industriellement parlant. Aujourd'hui, les creuseurs peuvent être emprisonnés si on les voit actifs sur des sites industriels.

Par ailleurs, l'une des grandes nouveautés du Code de 2018 est d'imposer aux creuseurs de se mettre sous l'autorité d'une coopérative minière et de posséder une carte d'exploitant artisanal au prix de 10 \$. En outre, le mineur n'est désormais autorisé à vendre sa production minière qu'aux négociant·es et aux comptoirs d'achat agréés. Par cette disposition, la loi vise à formaliser le secteur, augmenter les taxes et espère assurer une plus grande traçabilité des minerais.

Les procédés d'extraction artisanale⁴²

Les méthodes artisanales d'extraction dépendent du site et du type de minerai extrait. Si le site est une Zone d'Extraction Artisanale officielle - dans le cas de la cassitérite et de l'or - le minerai peut être extrait par dragage des eaux de la rivière. Dans ce cas, les exploitant·es les plus équipé·es vont utiliser des dragues, petits bateaux outillés pour extraire les matériaux alluvionnaires du fond (sable, gravier, etc.) riche en minerais tels que l'or. Sans ce genre d'équipements, les artisan·es minier·ères travailleront en bordure de rivière, dans les terres alluvionnaires humides, où le creuseur et son équipe d'hommes vont remuer la boue, des heures durant, avec une pelle et des bottes - pour les plus chanceux - parfois les pieds dans l'eau.

40 "RDC : En 2021, le secteur artisanal a produit 89 % du coltan congolais, soit 1291 tonnes contre 148 tonnes de la production industrielle", Mines.cd, 10/08/2022.

41 SMYTH Agathe, *Code minier en RD Congo : les enjeux de la réforme*, Commission Justice et Paix, juillet 2019, p. 2.

42 Pour comprendre cette partie ainsi que les suivantes, il est important d'avoir en tête que les activités minières sont très genrées : certaines activités sont réservées aux hommes, tandis que d'autres seront privilégiées par des femmes.

Dans le cas de l'extraction souterraine, le danger de l'activité en rajoute à la pénibilité du labeur. Les creuseurs passent une partie de leur journée dans des galeries de 2 m² environ. Éclairés simplement par une lampe de poche frontale très légère. En sous-sol, ils "effritent" la roche à l'aide de barres à mines sommaires et, éventuellement, de pioches. Personne ne porte de casque de sécurité. Une fois la matière arrachée, elle est remontée à la surface grâce à des pelles et des paniers. Selon la profondeur du trou, la présence de l'oxygène varie, au même titre que la sécurité de la galerie. Le Code minier interdit aux mines artisanales de descendre en-deça de 30 m de profondeur. Le manque d'infrastructures de qualité et la connaissance des règles de sécurité sont à l'origine de nombreux accidents, souvent mortels. Tous les mois, les journaux locaux font le relais d'effondrements, autres éboulements ou inondations de galeries.

Certains sites utilisent des motopompes, engins motorisés qui servent à évacuer l'eau des galeries artisanales. À la saison des pluies, c'est la seule façon de continuer à travailler bien que seuls les sites les plus développés en possèdent une, ainsi que l'essence nécessaire. Le minerai est ensuite transmis aux femmes qui vont le porter et effectuer un premier nettoyage et tri de la roche.

Une fois la matière minérale sortie du puits, une nuée de porteuses s'en saisissent pour l'amener à la rivière au moyen de leur corbeille lourde de 25 kg environ, en vue de faire un premier nettoyage et tri de la matière. Cette matière passe ensuite au *twangage* (du swahili, piler) ou broyage de la matière afin d'en extraire la poudre de minerais. Ici encore, un travail de fourmi. Ces femmes passent toute la journée, accroupies, armées d'un pilon et d'un tamis à transformer la roche en poussière dans une cadence commune. Pas de masque. Que de la roche et de la poussière d'or, éventuellement.

Les sites miniers fourmillent de Congolais-es d'âges et d'activités différents. Que l'activité soit à ciel ouvert ou souterraine, les creuseurs officiels (ceux ayant reçu leur carte de creuseur auprès d'une coopérative (sg)) s'entourent, la plupart du temps, d'une petite équipe d'hommes, de femmes et d'enfants qui vont travailler pour eux. Chacun et chacune a son rôle, ce qui permettra au mineur de vendre la récolte à la fin de la journée à d'autres intermédiaires en échange de quelques dollars répartis entre les membres de l'équipe en fonction du travail et de la prise de risques. Les intermédiaires sont multiples. Dans le cas de ZEA, le creuseur est censé déclarer sa vente à la coopérative et passer par des comptoirs d'achats officiels. Mais dans les faits, nous avons vu des commerçant-es se rendre directement sur les sites. Outre les quelques dollars échangés à la sauvette avec différent-es intermédiaires pour leur permettre d'accéder aux sites, personne ne sait officiellement qui sont ces gens ni où va le minerai ensuite. Il arrive également que des commerçant-es chinois-es rachètent le butin journalier des mineurs artisanaux.



En 2020, IPIS (International Peace Information Service) a calculé qu'un mineur dans les 3T (tungstène, étain, tantale) gagnait entre 71 et 86 \$ par mois, et que 243 \$ par mois étaient nécessaires pour subvenir aux besoins d'un foyer composé de 6 personnes⁴³. Les femmes sont généralement moins bien payées que les hommes.

Les minerais passeront ensuite à l'affinage. Puisque la RD Congo n'a pas, aujourd'hui, d'usines de transformation efficace⁴⁴, la matière brute, à peine raffinée, est envoyée à l'étranger. Cette étape est souvent effectuée en Asie ou au Rwanda.

Selon la taille et l'isolement de ces sites miniers par rapport aux fonctionnalités du territoire, ils peuvent se transformer en réelles villes. **C'est à proximité des puits que fourmillent des hommes, des femmes et des enfants qui dorment dans des habitations très précaires constituées de bâches et de bouts de bois.** Autour de cette activité rémunératrice, va inévitablement se développer une activité commerciale, licite et illicite parallèle composée d'alimentation, d'alcool, de drogues, de prostitution, etc. La descente dans les puits étant difficile et dangereuse, les hommes qui prennent des psychotropes pour se donner du courage à la descente ne sont pas rares. Du même coup, le besoin de décompresser une fois le labeur terminé est fort. La paie de la journée peut être vite dépensée dans de l'alcool, des drogues ou de la prostitution. C'est notamment pour cette raison que les sites miniers artisanaux sont bien souvent considérés comme des lieux de débauche par les personnes qui n'y sont pas liées,

comme certaines communautés agricoles, par exemple. **Cela augmente encore le clivage entre les communautés agricoles et minières.**

Dans les carrés miniers, des hommes et des femmes viennent des territoires voisins – parfois des pays voisins, lorsque l'activité est informelle – pour tenter de gagner quelques dollars à la journée. Nombreux sont les hommes qui quittent leurs familles des régions rurales pour se rendre à quelques dizaines de kilomètres dans les carrés miniers. Beaucoup n'en reviendront pas.

Les femmes et les enfants dans les carrés miniers

Les femmes des mines se contentent des miettes que leur servent les hommes.
Sœur Espérance.

Là encore, la présence des femmes est forte. Leur rôle est en effet essentiel lors du premier traitement du minerai extrait. Les femmes constituent jusqu'à un tiers de la main-d'oeuvre des carrés miniers, où il règne une dynamique de genre très inégalitaire. On verra donc les femmes dans des activités très physiques et moins rémunératrices (portage, lavage, broyage, tamisage), ainsi que dans le commerce des biens et services. Celles-ci sont bien loin des activités à plus grande responsabilité, des postes de propriétaires de puits ou de négociantes.

43 MADINI KWA et al., *Analyse de contexte du conflit dans les régions minières du Sud Kivu et de l'Ituri et cartographie des parties prenantes*, 2021, p. 17.

44 Pour en savoir plus sur ce sujet, voir p. 29.



© Laure Didier - Justice et Paix

Nos interlocuteurs·rices sur place insistent sur le fait que les *"normes, croyances et valeurs patriarcales empêchent la pleine participation des femmes mais certaines femmes sondées sont d'avis qu'il s'agit malgré tout d'un bon emploi, et qu'elles cherchent à obtenir de meilleures conditions de travail et une formation dans le secteur"*⁴⁵.

Par ailleurs, le contexte fait que souvent les femmes n'ont pas accès au crédit, ce qui leur permettrait d'accroître leurs revenus et leur sécurité ; elles se voient souvent refuser l'accès direct aux minerais ou à leur contrôle, bloquant ainsi leur participation à la prise de décisions et leurs possibilités d'exercer un *leadership*.

Parfois, ce sont des familles entières – dont les femmes sont ici encore les garantes de l'unité – qui vivent sur les sites. Certain-es enfants y sont né-es – parfois issu-es de viols par les bandes armées qui vivent autour des sites – et y vivront probablement une grande partie de leur vie. Lors de notre approche sur les sites artisanaux, nous voyions systématiquement des enfants s'enfuir et se cacher. De fait, les enfants ne sont pas légalement autorisés sur les sites, mais il est clair qu'ils y travaillent.

LA COMMISSION DIOCÉSAINTE JUSTICE ET PAIX – BUKAVU

La Commission Diocésaine Justice et Paix (CDJP/Bukavu) est une ONG qui travaille à la défense des droits humains et à la promotion de la justice et de la paix de l'Association Archidiocèse de Bukavu. Elle fonctionne dans 40 paroisses en milieu urbain et rural du Sud-Kivu.

Leurs projets se rassemblent autour de quatre programmes : bonne gouvernance, dynamique femme et paix, promotion des droits humains et observatoire des ressources naturelles.

Ces programmes sont conçus pour que les citoyen·nes s'approprient les changements espérés dans nos sociétés, à travers un travail de sensibilisation et d'éducation, ils mettent la priorité sur les droits fondamentaux dans leurs actions.

Aidés par 41 bureaux de liaison ruraux, deux animateurs et 2.000 bénévoles, les 26 permanents donnent de leur temps pour être à l'écoute des besoins concrets des populations dans les domaines précités.

⁴⁵ SŒUR ESPÉRANCE, *Carême et combat pour la Justice : allons vers les périphéries existentielles et allons à la rencontre des mamans twangaises*.

Dans les carrés miniers, chaque histoire des travailleurs et travailleuses que nous avons rencontré-es est à la fois individuelle et tristement commune. La visée de toutes et tous est la survie, bien souvent à n'importe quel prix.

À Kamituga, nous rencontrons Bernardine, mère de trois enfants. Elle nous raconte que son fils travaille à la mine le matin, de façon à pouvoir payer son accès à l'école l'après-midi. Il ramasse les gravats aux abords des puits. Elle, limitée par une jambe blessée, gagne un peu d'argent par des travaux de couture. À Walungu, c'est Antoinette que nous interrogeons. Elle accepte de nous parler de ses 10 enfants et de son mari qui l'a abandonnée à la naissance du 10^e enfant, il y a deux ans, pour aller dans un autre carré minier. Depuis, elle n'a plus de nouvelles de lui. À entendre les témoignages de la

société civile, l'histoire de ces deux femmes est très fréquente. **Le niveau d'alphabétisation chez les femmes est plus faible que chez les hommes. Ces difficultés que rencontrent plus particulièrement les femmes les rendent plus vulnérables aux abus en tous genres.** Parfois victimes d'abus sexuels ou de prostitution, surtout sur les sites miniers informels, nombre d'entre elles sont plus exposées aux maladies. Cette situation peut avoir contribué à la propagation d'infections sexuellement transmissibles, dont la blennorragie, la syphilis, l'herpès, mais aussi le VIH.



L'agriculture, l'un des grands paradoxes du Sud-Kivu

L'agriculture est le plus grand secteur d'emploi du pays. Selon la Banque Mondiale, en 2018, 61% de la population vivaient dans des zones rurales et l'agriculture employait 62 % de la population en âge de travailler.

Toutefois, ce décompte est rendu difficile du fait du caractère informel de cette activité, particulièrement prononcé au Sud-Kivu. La majorité des personnes qui travaillent la terre ne trouvent dans cette activité qu'à peine de quoi subvenir à leurs besoins de base (les récoltes excédentaires, très limitées, sont vendues sur des marchés locaux, mais ne sont pas exportées). Les Kivu ont été des territoires agricoles importants. Mais aujourd'hui, l'activité occupe principalement de petites parcelles vivrières.

Il existe encore quelques plus grandes exploitations octroyées par l'État à des hommes d'affaires ou politiques – parfois des Rwandais ou des citadins de Bukavu, qui les gèrent de loin, laissant des ouvriers ou locataires les exploiter⁴⁶.

Dans ces champs, on trouve des bananiers, des haricots, des patates douces, du manioc et du maïs. Le long des routes, on observe de grandes mers végétales à la couleur *vert tendre* : de grandes exploitations de thé qui poussent à l'ombre d'immenses eucalyptus, héritage de la période de domination coloniale belge. À cette époque,

l'agriculture était une activité prospère et le territoire regorgeait de terres arables et de productions intensives de manioc, thé, café et quinquina. Jusqu'à il n'y a pas si longtemps, les chefferies - notamment de Mwenga et de Walungu - nourrissaient Bukavu en manioc, huile de palme et arachides, mais aujourd'hui, les terres épuisées ne produisent plus en suffisance.

© Tanguy Dumon - Entraide et Fraternité



De très petites productions sont entretenues le long des routes. Là se trouve le paradoxe de la situation : **d'une part, un sol qui a un potentiel très fertile** grâce à un climat humide et chaud **et, d'autre part, une population – nombreuse et majoritairement rurale – victime d'insécurité alimentaire** sévère à modérée⁴⁷. Aujourd'hui, manger trois fois par jour et disposer d'une alimen-

46 Il est assez fréquent que ces riches propriétaires achètent des terres déjà occupées par des communautés depuis plusieurs générations, mais pour lesquelles elles ne disposent pas de titres fonciers officiels. Ces populations se trouvent du jour au lendemain chassées sans moyens de subsistance. CHANGE ONG, *Gouvernance anarchique des terres. La paysannerie paupérisée sans protection. Un outil de plaidoyer*, 2021, p. 9.

47 L'enquête de l'EFSA (Emergency Food Security Assessment) révèle en 2019 que près d'un quart de la population du Sud-Kivu est en insécurité alimentaire sévère ou modérée. *Op Cit*, p. 10.

tation variée et équilibrée est un mirage pour la plupart des habitant·es des campagnes. Comme toujours dans ces cas, les femmes enceintes et allaitantes ainsi que les enfants de moins de 5 ans sont les plus vulnérables⁴⁸. Les causes de cette situation sont multiples et interconnectées avec les points abordés précédemment.

Il est indéniable que la pression sur le foncier exercée par l'activité minière est un frein au bon développement des activités agricoles. En parallèle à cela, les terrains destinés à l'agriculture ne s'avèrent pas être aussi rentables qu'ils le pourraient et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, la dégradation des terres (pollutions, poussières, affectation du sol au minier), leur morcellement et l'appauvrissement des sols trouvent également leurs origines dans la pression démographique et le dérèglement climatique⁴⁹. Le délabrement des routes de desserte agricole, ainsi que l'insécurité qui sévit dans les différents villages de la province font aussi partie des obstacles au bon déroulement de l'activité.

Par ailleurs, les agriculteurs et agricultrices sont peu formé·es, mal outillé·es, trop peu accompagné·es par l'État dans leur tâche (notons le non-octroi des crédits agricoles) et disposent de trop peu de semences, souvent de qualité inférieure. Leurs pratiques (culture sur brûlis, etc.) sont jugées comme trop archaïques par les expert·es que nous avons rencontré·es, et non adaptées aux exigences de la population sans cesse plus nombreuse.

Enfin, comme partout, "le conflit Ukraino - Russe, a entraîné d'énormes perturbations de l'approvisionnement des produits pétroliers, des intrants agricoles et des céréales. Les effets immédiats ont été observés sur la hausse des coûts de transport des personnes et des marchandises, la rareté et hausse des prix des intrants agricoles, semences et engrais, et des denrées importées sur le marché local au Sud-Kivu et dans toute la région ainsi que sur une inflation générale qui s'élève à entre 10 à 25 % pour l'année 2022⁵⁰. Cette faible production agricole a pour autre conséquence que la ville de Bukavu est obligée de chercher ailleurs - au Rwanda et en Ouganda - les denrées qui, par ailleurs, sont parfois cultivées localement. Là encore un paradoxe : **la RD Congo ne dispose pas d'usines de transformation et de valorisation des matières premières efficaces**, c'est aux pays voisins que revient la tâche de valoriser leur production, pour ensuite la revendre plus cher aux Congolais·es.

Concernant l'élevage, notons qu'avant la guerre de 1997, les collines du Kivu accueillait d'importants cheptels bovins, ce qui avait le double avantage d'approvisionner les populations en viande et purin fertilisateur, mais les pillages ont eu raison de l'activité. Aujourd'hui, on peut encore croiser quelques-uns de ces animaux aux immenses cornes, mais beaucoup moins qu'avant. La viande bovine a été remplacée par de la chèvre et du poulet.

48 <https://mamaradio.info/rdc-malgre-la-disponibilite-des-terres-arables-dans-la-province-du-sud-kivu-la-population-fait-face-a-linsecurite-alimentaire/>

49 Le dérèglement climatique qui engendre de nouvelles maladies sur les cultures (citons la mosaïque du Manioc, par exemple) et une plus grande fréquence et intensité des pluies diluviennes et dévastatrices.

50 *Op cit.*

L'impact du secteur minier sur les populations locales : faisons le point

Exploitation minière industrielle et artisanale. Quelle possibilité pour une cohabitation pacifique ?

Aujourd'hui, et ça n'a pas toujours été le cas, les deux activités extractives industrielles et artisanales cohabitent légalement⁵¹. Toutefois, elles ne sont en rien comparables quant aux volumes de minerais extraits et au potentiel d'enrichissement que cela représente pour les acteur·rices concerné·es. En ce qui concerne le secteur minier industriel, **il occupe les plus belles parcelles, crée peu d'emplois directs, échappe en grande partie au système de taxation et permet peu d'activités économiques locales directes et indirectes**. Dès lors, les retombées positives du secteur sont extrêmement limitées et consistent principalement en un enrichissement de l'élite étatique, des sociétés à capitaux étrangers, et, indirectement, à nous, consommateurs et consommatrices, dépendant·es des métaux. Il y a bien quelques initiatives sociales ponctuelles qui émergent à destination des communautés locales telles que la construction partielle de bâtiments, d'hôpitaux ou d'espaces de marchés, mais aucune de ces entreprises ne dispose d'une politique globale de RSE inscrite sur du long terme, avec la volonté de concilier l'économique, le social et

l'environnemental⁵². Aujourd'hui, nous sommes effectivement bien loin des 0,3% des recettes des entreprises revenant à des projets porteurs pour la communauté, comme l'exige le Code minier. Bien au contraire, les populations sont victimes de délocalisations, disparition de leurs terres arables et d'impacts socio-environnementaux.

En parallèle à l'activité industrielle, l'artisanat minier est indéniablement nécessaire pour les communautés du Sud-Kivu car générateur de revenus directs et indirects pour des milliers de creuseurs, négociant·es et intermédiaires ainsi que pour les petit·es commerçant·es qui vivent grâce à celui-ci.



51 KAMUNDALA BYEMBA Gabriel, Exploitation minière industrielle et artisanale au Sud-Kivu. Possibilités d'une cohabitation pacifique ? IPIS, 2012.
52 La RSE, ou responsabilité sociétale des entreprises est une politique entrepreneuriale qui vise l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.

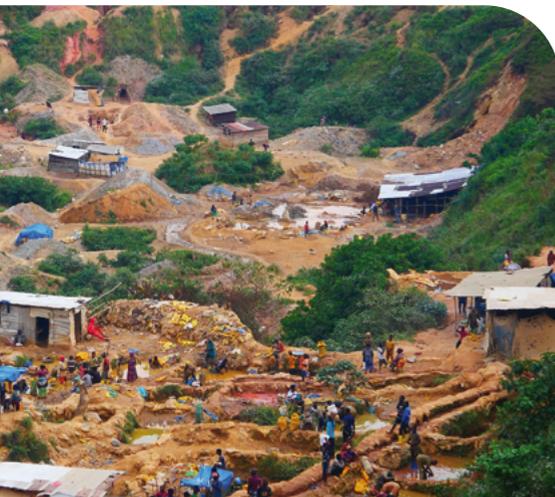
Malgré la faible productivité de ce secteur, il reste l'un des piliers de l'économie de la province⁵³. Mais, l'importance économique et la contribution du secteur minier artisanal à la réduction de la pauvreté demeurent marginales. Et ce, malgré la fin de la guerre et l'amélioration de la sécurité dans la plupart des territoires de la province.

Sans compter que la productivité du secteur garantit une certaine insertion socio-économique pour la population souvent très jeune qui, sans quoi, risquerait de constituer un réservoir de recrutement encore plus important pour les bandes armées. Mais derrière l'activité minière artisanale, nous avons malgré tout vu des vies en sursis et des communautés en souffrance.

Autrefois, les mineurs artisanaux pouvaient occuper certaines concessions industrielles à titre temporaire, mais ce n'est plus le cas. Des tensions concurrentielles existent donc entre les deux secteurs et on constate une augmentation des conflits fonciers, entre artisanat et industriel d'une part, mais également entre le secteur minier et celui de l'agriculture, d'autre part.

Quelle cohabitation entre l'artisanat minier et l'agriculture ?

Entre l'agriculture et les mines, c'est un peu comme l'eau et le feu : l'un est là où l'autre n'est pas, mais les populations locales ont besoin des deux pour vivre. **Jadis valorisé pour ses qualités agro-pastorales, le Sud-Kivu a désormais fait place au secteur minier, de nombreuses communautés agricoles ayant été spoliées ou délocalisées au profit d'une réaffectation du sol à des fins minières, le plus souvent industrielles.** Ce sont majoritairement les femmes et leurs enfants qui sont aux champs, l'activité – nous dit-on – étant peu considérée par la gent masculine. Et puisque l'activité minière offre l'avantage d'assurer une rente journalière, là où les recettes d'une production agricole sont plus incertaines et mettent plus de temps à arriver, de nombreux-ses habitant-es du Kivu – majoritairement des hommes – ont délaissé les champs au profit des puits artisanaux. Les campagnes sont donc victimes d'un déchirement du tissu familial et de la communauté. Durant notre voyage, nous avons rencontré de



© Tanguy Dumon - Entraide et Fraternité

nombreuses femmes abandonnées par leur époux. Elles doivent assurer la charge complète de leurs nombreux enfants et de l'activité agricole, sans savoir, ni si, ni quand l'homme de la famille reviendra.

Parmi les problèmes dont nous avons été témoins à plusieurs reprises, résident les questions liées au foncier. Certes, des problèmes de concurrence apparaissent entre les exploitant·es artisanaux·ales et exploitant·es industriel·les et, comme nous l'avons illustré précédemment, entre le secteur minier et agricole. Mais une autre question importante, relevant de la concurrence entre secteurs réside dans l'accès à

l'eau. En effet, chaque secteur – minier et agricole – ne saurait exister sans utiliser de grandes quantités d'eau.

Par ailleurs, les carrés miniers ont, eux aussi, besoin de se fournir en alimentation. Certaines personnes combinent donc les deux activités et les surplus de l'activité vivrière y sont vendus. Mais la difficile cohabitation entre le minier et l'agricole se situe aussi dans l'impact du secteur minier sur l'environnement.

LE COMITE POUR L'AUTOPROMOTION À LA BASE (CAB)

Le développement de l'agriculture est l'un des leviers les plus puissants sur lequel agir pour mettre fin à l'extrême pauvreté, mais aussi dans la lutte contre la famine. De nombreuses ONG œuvrent dans ce sens afin, d'une part, de reconstituer un tissu communautaire et une activité économique résiliente autour de l'activité paysanne et, d'autre part, de former et outiller les paysan·nes aux nouveaux enjeux actuels.

Le Comité pour l'autopromotion à la base (CAB) est une organisation non gouvernementale congolaise installée à Bukavu, dans la province du Sud-Kivu. Leader de la société civile dans la région, le CAB soutient 120 organisations paysannes actives à la fois dans le domaine agricole, l'élevage, l'eau potable, l'environnement, la microfinance et l'économie solidaire.

PARTIE 2

FACE À UNE CRISE MULTIFORME ANCRÉE DANS LA DURÉE : QUELLES SOLUTIONS ?

Comme cela apparaît déjà largement dans la première partie de la présente étude, notre enquête sur le terrain nous permet d'affirmer que l'extractivisme minier en RD Congo n'est pas sans conséquences : **violences, accaparements de terres, problèmes de gouvernance, dommages environnementaux, dépendance économique, appauvrissement des populations, etc.**

Les enjeux que nous avons évoqués tout au long de cette première partie sont inquiétants, certes, et peuvent parfois même susciter un certain découragement. Mais, malgré la complexité de la situation, nous devons nous opposer à l'idée que celle-ci soit une fatalité.

C'est au travers d'une meilleure compréhension de ces dynamiques extractivistes prédatrices que nous pourrions les transformer

en dynamique vertueuse, où l'exploitation raisonnée des ressources serait synonyme de développement pour les pays producteurs, ainsi que pour leur population.

Si l'on désire enraciner des pratiques nouvelles et des alternatives, il faut penser la question de la mine à différentes échelles territoriales – locales, régionales et mondiales. Par ailleurs, une variété d'acteurs et d'actrices peuvent lutter contre cette malédiction.

L'exploitation prédatrice est-elle inévitable⁵⁴? Quelles sont les initiatives déjà existantes pour faire évoluer la situation? Quelle est la responsabilité de chacun et chacune et surtout, quels sont les leviers d'action des pouvoirs publics des pays industrialisés, à l'heure où notre dépendance en métaux est de plus en plus forte?

54 Pour en savoir plus sur la question, voir : *Capitalisme et extraction minière : un divorce nécessaire. Vers des alternatives durables*, Commission Justice et Paix, 2015, 58 p.

C'est sur base de ces réflexions que nous menons au quotidien que s'appuie cette présente partie structurée selon 4 piliers : paix, gouvernance, environnement, socio-économique. Au départ des échanges que nous avons eus avec nos interlocuteurs et interlocutrices, nous souhaitons donner corps à ces piliers en proposant un "AGIR" qui s'appuie sur différents types d'acteurs et d'actrices : les instances de décision, le secteur privé et les citoyen-nes et ce, là-bas et ici. Car cette étude ne saurait avoir sa place dans le travail de la Commission

Justice et Paix sans également aborder la nécessaire sensibilisation et implication des pays dits industrialisés... et de la Belgique en particulier : citoyen-nes, représentant-es politiques, entreprises, nous avons toutes et tous notre capacité d'action dans la question de l'extractivisme minier au Sud-Kivu. Comment pouvons-nous, chacun et chacune, à notre échelle, être force d'action sur cette question ? C'est par des propositions allant dans ce sens que nous nous arrêterons.

PAIX : le terrain des hostilités et la douloureuse impunité militaire

En Afrique, de très nombreux conflits sont liés aux ressources naturelles et au contrôle de la rente qu'elles génèrent. L'Est du Congo n'échappe pas à la règle. Ce dernier illustre tristement cette réalité. **Depuis plus de trois décennies, les habitant-es de cette région subissent des affrontements incessants, fluctuant en intensité.** Cette "zone grise" du contexte géopolitique des Kivu trouve son origine dans l'existence d'un État congolais défaillant et d'une intervention du Rwanda et d'autres pays voisins à peine cachée.

Depuis 1996, les minerais du Kivu se trouvent piégés dans un engrenage d'économie de guerre. Cette année-là, le conflit - ayant officiellement cessé au Rwanda - s'est propagé aux deux Kivu congolais, entraînant avec lui une spirale de violence, de pillage, de massacres et de guerres à répétition. Bien que la Deuxième guerre du Congo ait pris fin en 2003, marquant la fin officielle de

l'état de guerre en RDC, le peuple congolais demeure marqué par les conséquences du génocide rwandais, drame pour lequel la RDC ne porte aucune responsabilité. Les combats s'y poursuivent, opposant divers groupes rebelles, comme le M23 (largement appuyé par le Rwanda selon plusieurs rapports de l'ONU) et les forces gouvernementales, les FARDC. La région est le théâtre d'affrontements impliquant plus d'une dizaine de factions armées aux objectifs et affiliations politiques divers, évoluant dans un paysage d'alliances constamment en mouvement.

Depuis 2022, les combats ont doublé en intensité au Nord-Kivu. *En dépit des dénégations, la responsabilité du Rwanda dans la nouvelle guerre relancée voici un an par les rebelles du M23 est évidente*, nous dit Colette Braeckman, et *les raisons invoquées [de conflits ethniques entre Hutu et Tutsi] ne tiennent pas la route*⁵⁵. Chacun-e sait que

55 BRAECKMAN Colette, Du Rwanda au Congo, le deuil est sans frontières, dans *Le Soir*, 14/04/2023.

derrière ces luttes identitaires se cache en réalité la convoitise des ressources de l'Est du Congo. Aujourd'hui, la région foisonne de *seigneurs de guerre*, d'enfants soldats, de réfugié-es - nationaux-ales et régionaux-ales - déplacé-es, d'habitant-es meurtri-es et de prédateurs économiques qui voient dans cette fragilité une occasion de s'enrichir.

D'un point de vue agricole, il est clair que la guerre qui a sévi dans la région du Sud-Kivu et qui frappe encore la province du Nord-Kivu a occasionné la destruction de cheptels et de territoires et a été à l'origine de mouvements massifs des populations. Nombreux-ses sont les agriculteurs-rices qui se font confisquer leur récolte ou détruire leur matériel. Autant de facteurs à l'origine d'une fragilité dans les tissus sociaux, économiques de base et dans l'activité agricole.

Concrètement, la résurgence des conflits en 2022 au Nord-Kivu a eu pour effet l'impossibilité de la production agricole dans cette région alors que certaines zones fournissent les deux Kivu pour les productions de haricots et pommes de terre. Les denrées alimentaires de base sont devenues rares et chères, cela a affecté la sécurité alimentaire des populations. Par ailleurs, depuis le lancement des hostilités par le M23, il a été observé une forte demande en charbon (braise de cuisson) de la population de Goma au Sud-Kivu, les zones d'approvisionnement de cette denrée étant occupées et donc inaccessibles. La pression sur les forêts du Sud-Kivu n'en a été que renforcée⁵⁶.

Certains villages du Kivu ne disposent pas d'infrastructures de base telles que des infrastructures électriques, des écoles ou des centres de santé à proximité. Cette situation est accentuée par cette nouvelle crise armée, sécuritaire et humanitaire dans laquelle est plongée la région depuis 2022, entraînant d'importants déplacements de population et la prise de contrôle de certains territoires et localités par les forces armées rebelles, le M23 en tête. En mai 2023, on estimait le nombre de déplacé-es du Nord-Kivu à 784 293 personnes, dont 60 % de femmes⁵⁷. Début octobre de la même année, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) n'avait pas encore procédé à l'identification et à l'enrôlement des populations des localités de Rutshuru et de Masisi en raison de la situation sécuritaire et des déplacements massifs. Par conséquent, ces habitant-es ont été dépouillé-es de leurs droits humains les plus élémentaires et sont exclu-es, à ce jour, de l'exercice de leurs droits civiques et politiques. Une grande partie de ces personnes s'est réfugiée au Sud-Kivu et y vit dans des conditions extrêmement précaires, aggravées par la surpopulation, une hygiène inadéquate et un accès insuffisant à la nourriture.

En outre, l'état de siège instauré depuis mai 2021 au Nord-Kivu et en Ituri n'obtient pas les résultats escomptés par le président Felix Tshisekedi. **Dans certaines zones, les populations dénoncent le *statu quo*, voire l'aggravation de l'insécurité du fait du remplacement des autorités civiles par des autorités militaires. L'espace civique et démocratique est, dès lors, de plus en plus rétréci.**

56 Coordination RD Congo, *Rapporting narratif annuel – RD Congo, Entraide et Fraternité*, 2023.

57 RD Congo : *Situation humanitaire dans la province du Sud-Kivu. Période du 16 juin au 16 juillet 2023, Rapport de l'OCHA*, 18 juillet 2023.

Dans ce contexte d'économie de guerre, les ressources minières représentent un enjeu de taille, tant du côté des belligérant-es que des allié-es du gouvernement. La province du Sud-Kivu compte un nombre important de militaires dont beaucoup s'activent dans et autour des sites miniers et ce, y compris dans les "territoires en paix". Pour la plupart, il s'agit d'anciens miliciens, qui, en tant qu'élite militaire, ont réussi à occuper des postes rémunérateurs. À ceux-ci s'ajoutent des soldats démobilisés et autres jeunes qui vivaient du fusil comme gagne-pain. Il peut également s'agir de FARDC souhaitant avoir un complément à leur trop maigre salaire. Si l'objectif final est de pouvoir générer une rente pour survivre et s'approvisionner en armes, les militaires – autant Congolais que Rwandais – y occupent des activités variées. Alors que certaines milices – tant rwandaises que congolaises – sont elles-mêmes gestionnaires de sites illicites ou sont à la tête de coopératives minières, d'autres travaillent à la sécurité de sites ou sont directement associées à des entreprises chinoises qui, ici encore, se sont "accommodées du laxisme qu'elles ont trouvé au Congo"⁵⁸.

Par ailleurs, le groupe de recherche *IPIS* explique, à juste titre, que les mines artisanales ne constituent qu'une source de financement parmi beaucoup d'autres pour les acteurs en conflit dans l'Est de la RDC, à côté des barrages routiers, du racket et de la taxation d'autres ressources naturelles. Pour les populations locales, le sentiment est ambivalent, car ces milices

représentent une forme de sécurité bien qu'elles engendrent une persistance de la violence et de la peur dans la zone. Rappelons-le, leur rôle est avant tout d'assurer la sécurité de l'activité minière et des minerais, mais aucunement de veiller à un climat pacifique pour la population. Leur survie laisse donc la province du Kivu sur un pied de guerre latent.

Une situation que ni les belligérant-es ni les états voisins – Rwanda et Burundi – n'ont intérêt à changer. L'État congolais et la Monusco sont aujourd'hui incapables de gérer le problème de façon pérenne, tandis que les puissances régionales et internationales appliquent la politique de l'autruche. Selon le rapport de l'ONG *Global Witness*, 90 % des 3T qui sont vendus par le Rwanda sont les fruits de la contrebande au départ de la RDC⁶¹. Autant de richesses qui échappent totalement au contrôle de Kinshasa et qui n'ont aucune retombée sur la population locale puisqu'aucune traçabilité. Au sein de la société congolaise, cette question est un réel tabou. Peu des personnes que nous avons rencontrées en parlent ouvertement, bien qu'inévitablement, le conflit apparaisse en filigrane des difficultés rencontrées par la ruralité au quotidien. La question de l'insécurité sur les routes est constante. Tantôt, on nous parle rapidement de maisons qui ont été brûlées et où les habitant-es ont tout perdu, tantôt, on nous parle de l'or qui, en passant par Bukavu est transporté vers *les pays prédateurs*. À entendre les rares intervenant-es qui ont accepté de nous en parler ouvertement, ils et elles

58 Termes utilisés par Monsieur Jules Alingete Key, actuellement inspecteur général en chef des Finances du Congo. BRAECKMAN Colette, Fraude et corruption en RDC : les révélations accablantes du chef de l'inspection générale des Finances, dans *Le Soir*, 12/05/2023 ; <https://www.lesoir.be/512876/article/2023-05-12/fraude-et-corruption-en-rdc-les-revelations-accablantes-du-chef-de-l-inspection> .

dénoncent les menaces de représailles que peuvent subir (et, bien souvent, subissent) les personnes qui osent critiquer l'ingérence rwandaise dans la paix, la gouvernance et l'économie des deux Kivu.

La chaîne d'approvisionnement et la difficile traçabilité du minerai

En Afrique, la traçabilité du minerai et des minerais de sang en particulier reste un défi pour la filière. Le lien nécessaire entre les actions des entreprises et leurs impacts sociaux et environnementaux, bien qu'encore timide, commence à trouver sa place parmi les politiques industrielles. De plus en plus d'initiatives et de législations se mettent en place pour responsabiliser les entreprises sur la traçabilité et la provenance des matériaux qu'elles utilisent, ainsi que sur les conditions de production de leurs produits. **Car au-delà des questions de minerais de sang, c'est également la question du développement socio-économique du pays producteur – et donc, de la "transition juste" – qui se joue dans cet espace mondialisé autour du parcours du minerai qui part du pays producteur pour arriver jusqu'à nous, consommateur-rices.**

"Bons" minerais ou "mauvais" minerais ? L'idée de tracer ces ressources fait face à plusieurs contradictions fortes. Ne nous leurrions pas : il est actuellement extrêmement difficile de retracer avec précision les étapes de la chaîne d'approvisionnement des minerais depuis l'extraction jusqu'à la consommation, car la traçabilité implique de pouvoir en déterminer l'origine. Ceci implique soit de

pouvoir se fier aux acteurs de la chaîne, ce qui est souvent compliqué, soit d'effectuer des analyses de minerais, processus long et difficile du fait de la quantité produite. Par ailleurs, de nombreux acteur-ices – parfois peu identifiables – interviennent tout au long de cette chaîne. De plus, dans la logique globalisée actuelle, le traitement des minerais s'effectue aux quatre coins du monde, plusieurs pays ayant développé des expertises de transformation. Il n'existe pas vraiment de "filière type", mais plutôt des activités et des acteur-ices qui s'entremêlent et dont les chemins se croisent en fonction de leurs intérêts, des règles imposées par les États tout comme du contexte social, politique et économique propre à chaque pays. Il en va donc de la responsabilité de tous les secteurs de la vente de biens et de services ainsi que de celle des consommateur-rices de modifier leurs pratiques. L'enjeu est de faire preuve d'éthique et de transparence à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement (achat, vente, traitement) et lors de la vente de produits ou de services à des consommateur-rices.

On parle aujourd'hui de devoir de diligence ou de diligence responsable des entreprises, concept qui dépasse la RSE (responsabilité sociétale et environnementale des entreprises)⁵⁹. Comme ces mesures ne sont pas toujours prises de manière autonome, il est primordial qu'elles soient accompagnées de mesures législatives locales et internationales contraignantes, et d'une demande des consommateur-rices qu'une éthique et une transparence soient appliquées constamment.

59 Voir le point sur le Devoir de Diligence, p. 38.

En mars 2017, **l'Union européenne a adopté le règlement européen pour l'approvisionnement responsable de quatre minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque**⁶⁰. Le règlement prévoit ainsi l'obligation pour les entreprises européennes intervenant dans la chaîne d'approvisionnement (fonderies, raffineries) de veiller à ce que leurs importations des 3T (tantale, étain, tungstène) proviennent exclusivement de sources responsables et ne participent pas à l'alimentation des conflits. Bien que ce nouvel instrument représente une étape importante dans la lutte contre le commerce de minerais de sang, et vers une responsabilité des entreprises importatrices, il comporte d'importantes limites. D'abord, les opérateurs économiques sont supposés "s'auto-surveiller" et gèrent leurs achats et leurs ventes afin de s'assurer qu'ils ne contribuent pas aux conflits ou à leurs effets néfastes. Par ailleurs, seule une petite partie des acteurs de la chaîne d'approvisionnement est concernée (environ 400 entreprises sur l'ensemble de l'Union européenne sont touchées par cette réglementation). Cela signifie que seul-es les protagonistes situés en amont de la chaîne sont concernés. Or la plus grande majorité des minerais qui arrivent sur le sol européen sont déjà transformés et échappent à cette législation.

Concrètement, cela permet par exemple, à l'Union européenne d'acheter ses minerais au Rwanda, sans tenir compte qu'une partie de la production vient en réalité de la RDC. Il est important de noter qu'il n'existe pas de règles applicables ou de sanctions⁶¹ en cas d'infraction⁶².

Le devoir de diligence

Ce qu'on appelle le "devoir de diligence des entreprises" (ou devoir de vigilance) est un cadre contraignant issu d'une directive onusienne (2011) qui a pour vocation d'imposer aux entreprises de se doter de mécanismes leur permettant de réduire la chaîne d'approvisionnement, d'en contrôler au mieux toutes les étapes et, de la sorte, d'identifier, prévenir et réparer (par voie de recours interne, administrative ou judiciaire) toute atteinte aux droits humains ou à l'environnement au cours de cette chaîne.

À sa suite, une nouvelle directive, *le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité*⁶³ est en passe d'être votée par l'Union européenne. Concrètement, sur la base de la proposition initiale inédite de la Commission européenne, *le devoir de diligence obligerait les grandes entreprises à identifier les effets négatifs que leurs activités pourraient avoir*

60 *Derrière nos écrans, op cit.*

61 Pour en savoir plus sur les limites de cette réglementation européenne voir notamment : Justice et Paix, "Minerais de conflits : encore une longue route pour l'Union européenne", juillet 2019.

62 D'autres initiatives législatives sont également en cours de réflexion. Sans toutes les détailler, citons par exemple l'Initiative pour la Transparence des Industriels Extractifs (ITIE) qui cherche à renforcer les systèmes des gouvernements et des entreprises, à éclairer le débat public et à faciliter la compréhension ; ou encore, le programme iTSCI (ITRI Tin Supply Chain Initiative). Cette initiative vise à aider les acteurs en amont de la chaîne (de la mine à la fonderie) à mettre en application les recommandations internationales visant à éviter les "minerais de conflit" dans la Région des Grands Lacs africains. Ce programme s'appuie sur plusieurs initiatives internationales et textes de lois, comme le Guide sur le Devoir de Diligence de l'OCDE, la loi Dodd-Frank aux États-Unis ou encore le programme CFS (Conflict-Free Smelter Assessment Programme) mené conjointement par les associations des industriels de l'électronique, de la communication et de l'information EICC (Electronic Industry Citizenship Coalition) et GeSI (Global e-Sustainability Initiative).

63 Commission européenne, *Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937*, Bruxelles, 23 février 2022.

sur les droits humains et l'environnement, à y mettre fin, à les atténuer et à en rendre compte devant la justice (responsabilité juridique des entreprises et accès à la justice des victimes de violations). Dans ce cadre législatif tant attendu, il est de la responsabilité de l'UE de renforcer l'effectivité du devoir de diligence – et des droits humains de manière plus générale – en favorisant un accès équitable aux cours et tribunaux de l'Union et de ses États membres, à tout le moins pour les cas où des acteur·rices lié·es à l'Union sont auteur·rices ou complices des actes incriminés. Or, le texte proposé en février 2022 par la Commission comporte en effet des lacunes. Lacunes qui, fautes d'être comblées, risquent de nuire à son efficacité⁶⁴.

Dans son accord de gouvernement, la Belgique s'est engagée à jouer "un rôle de premier plan" dans l'élaboration de cette directive européenne et cela tombe bien, nous explique Sophie Wintgens du CNCND 11.11.11, car elle assurera la Présidence tournante du Conseil de l'UE au premier semestre 2024 et le dossier pourrait encore figurer sur la table des négociations.

64 WINTGEN Sophie, *Directive sur le devoir de vigilance : les enjeux et enjeux du "trilogue"*, 1 septembre 2023, CNCND 11.11.11, [Directive sur le devoir de vigilance : les jeux et enjeux du "trilogue" \(cncd.be\)](#).

GOUVERNANCE : la bonne gouvernance, garante du respect des droits humains

L'Occident a laissé l'Afrique entre les mains des Chinois. Aujourd'hui, le combat, pour nous, Congolais, c'est de nous battre pour que l'État existe. Il faut des personnes éclairées pour ça.

Patient Bagenda
(Directeur du CAB- Sud-Kivu)

La gouvernance congolaise ou la loi de la mangeoire⁶⁵

Là où l'Afrique plaçait tout son espoir en ses leaders et leadeuses, afin de guider le continent vers le progrès et le bien-être, ceux et celles-ci ont malheureusement sombré dans des pratiques corrompues en freinant tout développement. Leur avidité les a conduites à s'impliquer dans des complots mafieux qui continuent d'appauvrir l'Afrique, la laissant dépendante de l'aide étrangère.

Comme nous l'avons expliqué dans la première partie, la corruption est profondément ancrée dans la société congolaise, infiltrant tous les niveaux, du local à l'international. N'oublions pas que certains

corrupteur-rices se situent dans les pays industrialisés dont la Belgique, et que la Banque mondiale et le FMI sont en partie responsables du développement de cette corruption. Soulignons en effet que les tristement célèbres plans d'ajustement structurels (les "PAS") imposés par le FMI et la Banque mondiale ont formé un terreau propice à la "grande" et à la "petite" corruption en imposant aux États, en contrepartie des prêts, des privatisations (ayant pour effet de diminuer les recettes publiques) mais aussi l'austérité budgétaire (via la réduction drastique des dépenses publiques, la réduction des salaires des fonctionnaires ainsi que des licenciements massifs) et ce afin de faire des économies pour le remboursement - prioritaire - des dettes⁶⁶.

Les élites politiques, militaires et économiques exploitent la fragilité des institutions étatiques, pillant sans vergogne les ressources du territoire tout en profitant d'un environnement d'impunité. Le classement inquiétant de la RDC dans l'indice de perception de la corruption de 2023⁶⁷ témoigne de cette dynamique corrosive. La violence est souvent utilisée pour maintenir ce déséquilibre de pouvoir. L'incident tragique d'août 2023 à Goma, où des ma-

65 "La Mangeoire" de Charles Djungu-Simba K. n'est pas simplement une fable, mais une critique acerbe de la prédation de l'Afrique, en particulier par ses propres élites. Dans le contexte congolais, être à la "mangeoire" signifie bien plus que simplement bénéficier des richesses du pays. Cela traduit une appartenance à la majorité au pouvoir, un accès privilégié aux ressources nationales et la capacité de s'approprier une part substantielle du gâteau national. Les dignitaires de la majorité présidentielle, ceux qui sont à la "mangeoire", considèrent et utilisent souvent les vastes richesses du pays - qu'elles soient naturelles, minières ou économiques - comme s'il s'agissait de leurs biens personnels.

66 <https://entraide.be/publication/analyse-2022-03/>

67 *Indice de perception de la corruption 2022 : la RDC classée à la 166^e place sur 180 pays (Rapport de Transparency International), dans : Actualité.CD, 1/02/2023 ; <https://actualite.cd/2023/02/01/indice-de-perception-de-la-corruption-2022-la-rdc-classee-la-166e-place-sur-180-pays> .*

nifestant-es non armé-es ont été abattu-es par les forces armées, montre les extrêmes jusqu'auxquels le pouvoir est prêt à aller pour réprimer toute forme d'opposition⁶⁸. Cette atmosphère répressive et la confiscation des ressources par une poignée créent un sentiment généralisé de désillusion envers la politique. Dans cet environnement, les voix des citoyen·nes et des acteur·rices de la société civile sont souvent réduites au silence, car s'élever contre le *statu quo* peut signifier affronter des représailles.

Ce système se manifeste aujourd'hui par la difficulté à mettre en place des élections démocratiques. Dans ce contexte, la rente minière qu'apporte l'activité extractive au développement du pays et ainsi, au bien-être de la population est bien trop faible par rapport à son potentiel et à l'ampleur du secteur au Sud-Kivu. Autant de facteurs qui mettent en péril l'équilibre et sapent ainsi toutes perspectives de développement. Dans cette zone qu'on pourrait caractériser de "non-droit", les citoyen·nes et la société civile peuvent risquer des représailles si la voix de leurs dénonciations est portée trop loin. Dans une très moindre mesure, on pourrait mettre des bâtons dans les roues de leurs actions. Dans ce contexte, **il devient impératif et urgent que le gouvernement congolais accorde une priorité à l'établissement d'un État de droit démocratique, où le respect, la protection et la mise en œuvre des droits humains de sa population sont au cœur de ses préoccupations, tout en assurant un contrôle efficace de son territoire.** Parallèlement, il est essentiel de déterminer de manière ouverte et démocratique la place que doit occuper l'industrie extractive, en

veillant à ce qu'elle soit organisée selon les mêmes principes de démocratie, de droits de l'homme et de durabilité. Cela permettra au peuple congolais de tirer un avantage positif de la présence de cette activité sur son territoire.

CHANGE ASBL

Cœur Humanitaire en Action Novatrice pour la Génération Effective (CHANGE) est une jeune association composée de défenseurs et défenseuses des droits humains et de personnes issues de familles paysannes. Ils et elles travaillent à la conscientisation et la mobilisation pour le changement à travers le renforcement de capacités des organisations paysannes en matière de plaidoyer mais aussi la production d'édits, arrêtés et décisions relatives aux droits des producteur·rices (accès à la terre et à l'eau, promotion de l'agroécologie, lutte contre l'accaparement des terres par les entreprises étrangères) au niveau local et provincial.

Le rôle de l'Union européenne et de la Belgique

La responsabilité n'incombe pas qu'aux électeur·rices et responsables politiques congolais-es. Puisque la question de la démocratie et de l'État de droit conditionne l'accès des populations aux droits humains, à des conditions de paix et, par-là, favorise

68 TV5 MONDE INFO, *Répression d'une manifestation en RDC : "Ils nous ont tiré dessus, sans explication..."*, 1.09.2023. <https://information.tv5monde.com/afrique/repression-dune-manifestation-en-rdc-ils-nous-ont-tire-dessus-sans-explication-2666300>

un développement durable respectueux de l'environnement. L'Union européenne ne doit en aucun cas sous-estimer ni relativiser la gravité des actes contraires aux droits humains ou de corruption qui se déroulent tant à l'étranger qu'en son sein, et ce, même dans le cas où elle estime nécessaire de dialoguer ou de collaborer avec leurs auteur·rices avéré·es ou présumé·es. Toute autre considération devrait y être subordonnée. Il lui importe par conséquent de tenir compte de ces enjeux en priorité dans ses relations politiques et commerciales et également de viser à avoir une vision claire des rapports de dépendance mutuelle et de ses propres moyens d'action et de pression. Cela implique pour l'UE de respecter certains principes de base, comme s'abstenir de toute collaboration avec des États qui commettent des violations des droits des populations et ce, même si des intérêts économiques ou géostratégiques sont en jeu. Cela implique nécessairement de donner les moyens à l'État congolais de lutter contre la corruption en libérant des marges de manœuvres (y compris financières) pour devenir un État de droit. Pour y parvenir et tenir compte de sa responsabilité historique dans la formation de dettes odieuses⁶⁹ et plus largement de la dette écologique qu'ils ont vis-à-vis du peuple congolais, l'UE et ses États membres (tous les membres de la Banque mondiale et du FMI) devraient annuler sans attendre ces dettes odieuses et sans conditionner ces annulations à des politiques d'austérité budgétaire et de déréglementation.

Ceci doit être rendu possible en poursuivant le dialogue constant et proactif avec les organisations de la société civile des pays concernés et mobiliser des moyens d'enquête permettant notamment de recouper et de vérifier les informations reçues ou collectées, tant de sources officielles que de sources non officielles.

Par ailleurs, il incombe également à la Belgique de prendre ses responsabilités en la matière. Les liens tissés avec les pays et peuples d'Afrique des Grands Lacs demeurent aujourd'hui encore animés. La Belgique ne doit ménager aucun effort diplomatique auprès des dirigeant·es congolais·es et renforcer, partout, le rôle de la société civile. Les relations bilatérales doivent avoir pour objectif permanent de favoriser le respect des droits humains, mais aussi faciliter des relations économiques justes⁷⁰.

Les actions de résilience locale

La société civile en RD Congo est très présente et renforcée par les Églises – catholique et protestante. Elle est souvent considérée comme le premier contre-pouvoir aux dérives politiques. Son omniprésence en un immense réseau d'organisations auprès des communautés est historique. Elle intervient dans de très nombreux domaines avec un niveau d'action allant du plaidoyer à l'aide concrète sur le terrain : assistance humanitaire, sécurité, aide au foncier, éducation scolaire, civique et agricole, conseils, aide à la mise à l'emploi, pouvoir social, santé, médiation des conflits, accompagnement

69 https://entraide.be//wp-content/uploads/sites/4/2021/01/02_-_dette_rdc_genealogie.pdf

70 Si vous êtes intéressé·es par la question des relations entre la Belgique et les pays de la région d'Afrique centrale, voyez l'étude suivante : BALEMBA BATUMIKE Patrick, *Afrique centrale et Belgique. Quelles relations de solidarité pour demain ? Étude Justice et Paix*, 2022, 51 p.

juridique, médiation avec les autorités coutumières et politiques, lutte contre l'impunité, campagnes de lutte contre les violences faites aux femmes, etc. En d'autres mots, la société civile est partout là où l'État manque à son devoir vis-à-vis des populations.

Dans l'est de la RDC, épicerie de conflits armés, un vaste réseau d'organisations de résolution de conflits exercent des activités couvrant les signes précoces, la prévention d'atrocités, la médiation, le conseil, l'enseignement de la paix et la protection civile. Au niveau agricole, le travail de la société civile est aussi indispensable. Elle contribue à l'amélioration de l'accès aux terres arables et aux cours d'eau non pollués pour les petit-es producteur-rices. Son objectif est d'ouvrir le dialogue avec les leader-euses communautaires et dirigeant-es et propriétaires afin de les conscientiser aux besoins des populations vulnérables. Notre voyage n'aurait pas été possible sans l'aide et l'accompagnement de membres de la société civile. Les populations leur font confiance.

En outre, l'une des solutions durables pour sortir de l'impasse de la mauvaise gouvernance est l'éducation. Il est impératif de développer une politique éducative solide qui promeut la pensée critique, les principes démocratiques et la connaissance de l'histoire congolaise et africaine.

Le rôle des médias et de la technologie

Les médias jouent un rôle crucial dans la sensibilisation et l'éducation du public. En renforçant la liberté de la presse et en s'assurant que les journalistes peuvent travailler sans crainte de représailles, la RDC peut créer un environnement où la corruption et les abus sont exposés. De plus, la technologie, en particulier les médias sociaux, peut, à condition d'être utilisée à bon escient, offrir de nouvelles voies pour la mobilisation et l'activisme.

Les femmes congolaises comme levier d'action

Notre culture privilégie l'homme plus que la femme. Sa parole est muselée. Et cela est une lutte continue pour que les femmes puissent prendre la parole afin de prodiguer des solutions dans les moments de guerre ou des différends.

Marguerite Mutuminka
(présidente de la COCAFEM)

Pourtant au centre des activités de cohésion sociale, les femmes congolaises sont largement invisibilisées, ignorées, vulnérables et encore exposées à la pauvreté. Elles sont trop souvent victimes de discriminations et les premières victimes de violence sexuelles dans les zones de conflits. La culture du viol comme arme de guerre a fréquemment été décriée par le Dr Mukwege. Par ailleurs, les femmes sont



presque toujours absentes des processus de décision. Beaucoup de femmes rurales et urbaines ont non seulement la charge complète du foyer mais aussi lorsqu'elles ne sont elles-mêmes pas actives dans l'artisanat minier- ne bénéficient presque pas des retombées économiques des activités du secteur. Or, les femmes doivent participer aux prises de décisions et aux négociations aux plus hauts niveaux, afin que celles-ci aient un impact significatif⁷¹. Il s'agit donc ici de leur redonner une juste place dans les sphères socio-économiques et politiques. De nombreuses ONG travaillent pour leur valorisation, considérant qu'elles représentent un levier de solution qui peut rayonner sur l'ensemble de la société. Ainsi, des groupes de femmes sont mis sur pied autour d'activités communes, de centres de formation, de caisses de solidarité, d'aides sociales et médicales, de réseaux entrepreneuriaux, etc.

Les ateliers de transformation de denrées alimentaires de l'APEF. © Tanguy Dumon Entraide et Fraternité



Les champs d'écologie en agroécologie de l'asbl CHANGE. © Tanguy Dumon Entraide et Fraternité

L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT FÉMININ

Créée en 1996, l'Association pour la Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (APEF) appuie les femmes à faibles revenus qui travaillent dans le secteur économique informel dans la ville de Bukavu. L'objectif de l'association est d'augmenter leurs moyens d'existence et d'améliorer leur position économique et sociale. Pour y parvenir, l'APEF propose aux femmes un accompagnement dans leurs projets économiques et l'octroi de micro-crédits. Le but est de soutenir et consolider les activités économiques des femmes et des ménages ruraux. L'accompagnement peut se faire à différents niveaux : gestion, structuration, production, développement de micro-entreprises, formation, etc.

⁷¹ Pour plus d'informations sur la place des femmes dans les processus de paix, voir : TCHATAT Keren, *Résolution des conflits : quels rôles jouent les femmes dans les processus de paix de la région des Grands Lacs? analyse Justice et Paix*, 5 juin 2023.

ENVIRONNEMENT

Impact socio-environnemental de l'activité minière au Sud-Kivu

L'exploitation artisanale et industrielle conduit à des changements du paysage transformant de grandes étendues de terre en paysage lunaire avec une succession de trous et de tas de rejets.

Sara Geenen (UAnvers)⁷².

De manière générale, toute extraction minière – industrielle ou artisanale, dans les pays du sud ou du nord – est une activité extrêmement néfaste pour l'environnement et ce, aux différentes étapes de la chaîne d'approvisionnement. **Selon l'ASBL Sys-tExt, l'industrie minière cumule le triste record d'être la première productrice de déchets toxiques et la responsable du plus grand nombre de conflits socio-environnementaux à l'échelle du globe**⁷³. En effet, l'exploitation des métaux représente à elle seule 5 % des émissions anthropiques mondiales de CO₂⁷⁴. Pour rappel, le Congo n'intervient qu'au début de la chaîne d'approvisionnement du minerai. L'extraction de matière minérale du sol est suivi par une série d'étapes de transformation complexes permettant d'obtenir un métal suffisam-

ment pur pour être utilisé dans les appareils technologiques, les produits destinés à la transition écologique, ou même dans l'industrie du luxe. Malheureusement, la plupart de ces étapes de "purification" engendrent une forte pollution, et elles sont habituellement réalisées dans d'autres pays que la République démocratique du Congo (RDC), tels que le Rwanda ou la Chine. À ce stade, ces pays ont la capacité de réaliser une réelle plus-value financière grâce à cette ressource.

Au Sud-Kivu, ces problèmes sont présents, tout comme dans de nombreuses autres régions. Cependant, la situation est encore plus complexe en raison du manque de gouvernance, du manque de transparence, de l'informalité du secteur artisanal et de l'insuffisance de données disponibles sur cette question. Les impacts environnementaux, dont tous les dommages ne sont pas immédiatement visibles, résultent de la combinaison de plusieurs facteurs et se manifestent à trois niveaux : dans l'atmosphère, le sol et l'eau...

Voici quelques exemples :

En plus de la déforestation préalable à toute exploitation, il y a la grande quantité de roches et de sédiments extraits. Il est important de souligner que pour extraire seulement quelques grammes de minerais, une grande quantité de matière minérale

72 GEENEN Sara (et al.), *La fièvre de l'or. Santé et environnement dans les mines d'or de Kamituga, RDC*, Working paper 2021/10, IOB – University of Antwerp.

73 REPORTERRRE, *Les ravages ignorés de l'activité minière. Entretien avec Aurore Stéphant, 16 novembre 2021*, <https://reporterre.net/Les-ravages-ignores-de-l-activite-miniere>.

74 COMMISSION JUSTICE ET PAIX, *Capitalisme et extraction minière : un divorce nécessaire*, p. 15.

doit être extraite. À titre d'exemple, il faut déplacer une tonne de terre pour récolter 1 gramme de matière contenant de l'or⁷⁵. Cette tonne de matière (composée de glaise, de terre, de sable, de roches, etc.) est désormais considérée comme un déchet, et la gestion de ces déchets représente un défi majeur pour les acteurs miniers. La question se pose : **que faire de ces déchets ?**

Où les stocker ?

Dans le cas des mines à ciel ouvert, les débris et les déchets miniers restent souvent sur place, formant ainsi d'immenses montagnes de déchets⁷⁶. Le déplacement de ces poussières toxiques a pour conséquence que certaines rivières au Sud-Kivu, autrefois poissonneuses, n'hébergent plus que les espèces de poissons les plus résistantes aux niveaux élevés de pollution. Au Sud-Kivu, il existe bien quelques coopératives de traitement de déchets, mais leur rôle est extrêmement nébuleux. En réalité, ni les populations locales ni la société civile ne savent comment sont gérés les déchets miniers.

Dans le cas des mines souterraines, l'endommagement des sous-sols engendre des affaissements et/ou glissements de terrains, phénomènes qui sont souvent constatés au Sud-Kivu et qui sont accentués, ces dernières années, par les pluies diluviennes plus violentes à certaines périodes de l'année. On compte chaque année plusieurs

dizaines de décès dans ces conditions. Une fois la matière minérale prélevée, nous sommes encore loin du métal pur (produit fini) qui sera exploitable par l'industrie. La seconde étape de l'exploitation artisanale est le broyage de la roche. Dans l'artisanat minier, les "maman twangueuses" sont chargées de cette tâche⁷⁷.



Maman twangueuse, Kamituga.
© Laure Didier - Justice et Paix

Après le broyage et le concassage, vient la première étape d'isolement du minerai. Cette étape est la dernière qui se fait encore sur le sol congolais. Lors du traitement des minerais pour en obtenir les concentrés les plus purs possibles, l'usage de solvants est fréquent (mercure, arsenic, cyanure) pour

75 Données SystExt.

76 Ces déchets sont non seulement extrêmement nocifs pour l'environnement, mais très dangereux pour la santé humaine également (inhalation des poussières, exposition ou consommation de l'eau polluée). Que ce soit dans les mines à ciel ouvert ou dans les mines souterraines, la roche retournée libère des métaux toxiques contenus dans la roche elle-même. Ce phénomène s'appelle *drainage rocheux acide (DRA)*. La fracturation de la roche entraîne une production d'acide sulfurique et une dissolution des métaux présents, qui sont autant de métaux lourds tels que le plomb, l'arsenic ou le mercure. L'acide libéré est ensuite emporté par les eaux souterraines et les pluies de surfaces, allant polluer les zones aquatiques alentour.

77 Maladie pulmonaire causée par l'inhalation et la rétention de particules de poussière dans les poumons, provoquant des dommages aux organes.

séparer la matière intéressante de la roche considérée comme inutile⁷⁸.

Elles sont le plus souvent stockées dans des piscines ou des barrages qui peuvent céder. Dans certains cas où les contrôles font défaut, ces déchets sont directement relâchés dans la nature. Les accidents et les fuites sont inévitables et il arrive fréquemment que ces substances polluent les sols et les cours d'eau environnants. Le paysage se voit totalement défiguré sur de vastes superficies.

L'impact de ces exploitations sur les écosystèmes locaux (déforestation, destruction d'habitats pour les vivants humains et non-humains, etc.) se joue à long terme. Les artisan-es et industriel-les laissent sur leur passage des sols qui - si non morts - seront au moins pollués durant des décennies. Et dans cette situation du "David contre Goliath", les communautés ne reçoivent que trop peu de contreparties lors des destructions de territoires, des déforestations et des empoisonnements des milieux terrestres et aquatiques.

Pourtant, malgré ces risques, des centaines de milliers de personnes continuent à travailler et à vivre dans les mines, car elles en dépendent pour leur subsistance. Néanmoins, elles risquent de souffrir des conséquences de la déforestation, de la pollution de l'eau, de la poussière et de la dégradation des sols à long terme. Un frein supplémentaire au développement de la biodiversité et à l'activité agricole indispensable dans la région.

Une gestion raisonnée de l'activité minière est-elle possible ?

Lorsqu'on parle des impacts socio-environnementaux des mines, la notion de "mines responsables" semble s'imposer comme un idéal à atteindre, solution à tous les impacts liés à notre consommation de métaux. En industrie, on parle souvent de la responsabilité sociétale (ou sociale) et environnementale des entreprises (RSE) qui désigne l'intégration par des entreprises de considérations pour les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans leurs activités économiques. Plusieurs sociétés actrices de l'industrie minière de premier plan, soutenues par le monde de l'automobile et du high-tech, ont mis en place des certifications et labels proposant une gestion "responsable" des chaînes d'approvisionnement. Mais le système a rapidement révélé ses failles, du fait notamment de son manque de cadre législatif contraignant, du manque de consultation avec les populations concernées et du rapport de force déséquilibré que représente le couple "industries - populations locales". En conséquence de quoi, bien que ces labels soient souvent valorisés auprès du grand public, et que certaines entreprises tentent réellement de mettre en place des mesures impactantes, rares sont les actions qui sont suffisamment efficaces. Il semblerait que ces certifications soient bien plus souvent une opération marketing, teintée de *greenwashing* qu'un réel souhait de changer les choses en profondeur.

78 Dans le cas de l'extraction de l'or, par exemple, c'est le cyanure qui est massivement utilisé pour séparer la roche du précieux métal. Il n'existe pas, à ce stade, d'autres méthodes. Le plomb, le mercure, le chrome ou l'arsenic peuvent également être utilisés dans le traitement d'autres métaux. Ce processus industriel appelé hydrométallurgie requiert aussi de grandes quantités d'eau. Le règlement minier prévoit également que toute transformation de produits miniers ayant recours au mercure ou à d'autres substances dangereuses ne peut s'opérer que dans un atelier ou une usine agréée par le ministre des Mines. Toutefois, il est évident que les autorités faillissent à faire respecter ces règles, car les rivières sont polluées. Ces eaux polluées sont rarement traitées.

Face à ces constats, il est primordial que ces actions soient accompagnées de procédures législatives contraignantes, fermes et indépendantes, d'une plus grande transparence vis-à-vis des pouvoirs publics, de techniques extractives prohibées et d'une pression des consommateur·rices qui doivent exiger une plus grande prise de responsabilité des entreprises autour de ces enjeux. La transparence doit également se jouer au niveau des consommateur·rices, sur l'origine et la composition des objets qu'ils et elles achètent ou de changements dans les pratiques de consommation (qui seront abordées dans le volet "économie" de cette partie).

Il est important de noter que, malgré les marges de progression de certaines entreprises minières en termes de "mines responsables" certain·es expert·es, dont la géologue et militante Aurore Stéphant, restent très critiques face à cette notion du simple fait que l'activité minière est, techniquement parlant, indissociable d'une quantité très importante des déchets, d'une destruction durable des sols et d'une utilisation de produits chimiques écocidaire⁷⁹.

Si l'on désire enraciner des pratiques nouvelles et des alternatives, nous sommes en droit d'interroger cette base conceptuelle de l'extractivisme prédateur afin de dépasser le simple traitement de ses impacts. Certains peuples, d'Amérique du Sud notamment, se sont élevés - par voix de combat citoyen - pour imposer des "no go zone" où des communautés ont refusé l'exploitation de

leur sous-sol au profit d'activités alternatives basées sur l'éradication de la pauvreté et le respect des écosystèmes locaux⁸⁰. À titre d'exemple, en 2017, le Salvador est devenu le premier pays au monde à interdire l'exploitation des mines de métaux, en raison notamment de la trop grande pollution des eaux superficielles⁸¹.

Mais si la mobilisation citoyenne peut, dans certains cas, stopper certains projets miniers prédateurs, le but à atteindre reste la reprise en main par les gouvernements de leur rôle de garants du bien commun. Cette stratégie passe prioritairement par les transitions vers un extractivisme moins destructeur de la nature et réellement tourné vers le bien-être des populations locales. Aujourd'hui, nous sommes encore loin de ces prises de consciences étatiques et internationales.

Le partenariat "Nord-Sud, un couple "gagnant - perdant" ?

Nos pays industrialisés du Nord, sous prétexte de décarboner leurs économies, s'orientent vers une plus grande dépendance vis-à-vis des métaux. En d'autres termes, les mesures qui permettront d'obtenir un environnement plus sain en Europe auront pour conséquence d'accroître la pression sur les ressources naturelles des pays producteurs tout en alourdissant la dette écologique que les pays industrialisés ont vis-à-vis des pays du Sud global, dont la RDC. Cette situation n'est pas dépourvue

79 COMMISSION JUSTICE ET PAIX, *Entretien avec Aurore Stéphant - Quels enjeux derrière l'exploitation minière et la consommation de métaux ? - 01/09/2023. (Vidéo disponible sur nos réseaux sociaux.)*

80 Pour en savoir plus sur la question des alternatives à l'extractivisme minier prédateur, voir : COMMISSION JUSTICE ET PAIX, *Capitalisme et extraction minière : un divorce nécessaire.*

81 MOUTERDE, Perrine, PECOUT Adrien, *L'approvisionnement en métaux, enjeu critique de la transition énergétique, dans Le Monde, 10 juin 2022.*

d'ironie, alors que la contribution des pays du Sud au changement climatique est jusqu'à présent dérisoire, ils auront à assumer le gros du fardeau de cette transition, sans pour autant en être les bénéficiaires en dernier ressort, écrit Laurent Delcourt⁸². Ces mêmes pays, qui ont été parmi les plus affectés par la pollution, risqueront également de voir revenir chez eux, sous forme de déchets, les technologies vertes en fin de vie que nous avons développées, tel qu'actuellement, avec les voitures dont nous ne voulons plus, car trop polluantes.

Finalement, le modèle de transition énergétique que les pays du Nord appellent de leurs vœux risque de reproduire les inégalités et les hiérarchies qui structurent le système de relations internationales, voyant le risque de reproduire – voir consolider – une relation de type néocoloniale, enfermant les pays du Sud dans un rapport de dépendance en tant que fournisseurs exclusifs de matières premières⁸³.

SOCIO-ÉCONOMIQUE

Bien qu'on ne pense que rarement à la provenance des métaux, ceux-ci peuplent nos vies, sans que l'on en ait forcément conscience⁸⁴.

Pour donner quelques chiffres, selon l'Agence internationale de l'énergie, la demande mondiale de métaux critiques pourrait quadrupler d'ici 2040 et ce, si le monde se conforme aux engagements de l'Accord de Paris sur le climat, seuil que nous sommes encore loin d'atteindre aujourd'hui⁸⁵. Entre 2017 et 2022, le marché de ces "minerais stratégiques" – parce qu'indispensables à la production européenne de batteries, d'éoliennes et panneaux solaires – a doublé.

Pour réussir cette transition mais également pour nos autres besoins en métaux, il faudra produire plus de métaux d'ici 2050 que l'Humanité n'en a produit au cours de toute son Histoire. Les appareils technologiques, de plus en plus complexes, demandent de plus en plus de métaux. C'est le cas du smartphone, par exemple, qui est composé de plus de 70 métaux issus de 40 minerais différents tandis que le téléphone portable des années 1990 n'en contenait que 17. Sa complexité évoluera sans doute encore au fil du temps.

Les besoins en métaux des pays du Nord engendrent incontestablement une pression sur les ressources dans le Sud.

82 DELCOURT Laurent, "Gagnants et perdants de la course aux énergies "vertes": une perspective nord-sud", dans *Transition "verte" et métaux "critiques", Points de vue du Sud, Alternatives sud, 2023, p. 19.*

83 *Ibid.*

84 COMMISSION JUSTICE ET PAIX, *Capitalisme et extraction minière, p. 9.*

85 AULANIER Hugues-Marie, BENEDINI Clara, *Guerre et transformation bas-carbone : d'une dépendance des énergies fossiles vers celle des métaux ? Quelle stratégie de résilience pour l'Europe ?*, Carbone 4, 27/04/2022.

Dans ce contexte, cette partie de l'étude est d'autant plus importante, puisqu'elle milite pour la nécessité de viser une transition juste et nous relie directement, dans nos actions consommatrices, au producteur et à la productrice congolais-es. Les propositions qui vont suivre, loin d'être exhaustives, seront vues dans une logique du triangle d'action "pouvoirs publics – entreprises – citoyen-nes" qui, pour être efficace, doit fonctionner en collaboration.

Les actions en RD Congo : la raffinerie Congo Gold, un réel espoir ?

Pour pallier le manque de possibilités pour la RD Congo de valoriser la matière première (usines de traitement, raffineries, etc.), et de profiter de l'augmentation de sa valeur marchande, une nouvelle raffinerie d'or a vu le jour à Bukavu en mars 2023. Elle appartiendrait pour 45 % à l'État congolais⁸⁶. Accompagnée lors de sa création par des pays du Golfe, la *Congo Gold Raffinerie (CGR)* s'est spécialisée dans la maîtrise des techniques de raffinerie et de valorisation métallique. L'usine de transformation a, dans sa configuration actuelle, la capacité de traiter 200 kg d'or par jour et 2 tonnes par mois, avec une teneur en métal très élevée⁸⁷.

L'objectif de ce projet est double : d'une part, l'or serait centralisé en un seul endroit - les comptoirs d'achat étant obligés d'y revendre leur marchandise - et d'autre part, le produit brut sera valorisé en un seul

endroit doté d'un dispositif de raffinage et, nous l'espérons, d'un encadrement environnemental plus strict que celui qui est actuellement (in)existant chez les exploitant-es artisanaux-ales et industriel-les.

Depuis ses débuts, le projet a suscité de nombreux questionnements et contestations. Du fait des investisseurs du projet, puisque, comme souvent dans les grands projets congolais, leurs origines et motivations manquent de transparence⁸⁸. Mais aussi et surtout, parce que cette nouvelle centralisation et donc, traçabilité potentielle s'oppose aux intérêts de nombreux acteurs. D'ailleurs, la *Congo Gold* aurait dû être officiellement inaugurée en juillet de cette année, mais quelques jours avant l'événement, la ministre des Mines, Madame Antoinette N'Samba a fait stopper les activités de la raffinerie pour cause de "non-respect des obligations sociales, notamment celles relatives à l'élaboration du cahier des charges des responsabilités sociétales". Du côté de la *Congo Gold Raffinerie*, les responsables disent ne pas comprendre cette décision de la ministre.

Que penser de cette initiative ? Il est indéniable qu'une raffinerie d'or en RDC pourrait être l'un des moyens permettant au pays de mieux contrôler le commerce de ses propres ressources, d'en assurer une plus grande traçabilité, un enrichissement pour le pays (par la taxation) et, dans une certaine mesure, de limiter les possibilités pour les puissances étrangères régionales et internationales d'en faire un objet de violence. Toutefois,

86 Entretiens avec nos partenaires - juin 2023.

87 Radio Okapi, Bukavu : l'inauguration de la toute première raffinerie d'or en RDC reportée après le retrait de son autorisation de fonctionnement, 28/07/2023.

88 Pour plus d'informations sur cette question, voir l'article publié en 2020 par l'ONG *Global Witness* sur la question, 23 avril 2020 : <https://www.globalwitness.org/fr/global-witness-reveals-a-new-gold-refinery-in-drc-links-a-senior-employee-of-erik-princes-security-firm-to-a-close-associate-of-ex-president-joseph-kabila-and-a-reported-gold-smuggler-fr/>.

cet espoir, pour qu'il se mue en réalité, doit s'accompagner de transparence en matière d'approvisionnement et d'exportations, et d'un processus réalisé dans un contexte démocratique, loin de la corruption, du système kleptocratique et des ingérences étrangères qui contribuent à affaiblir l'État congolais au détriment de sa population.

On pourrait alors espérer un retour des bénéfiques vers les populations congolaises.

Si nous insistons sur la nécessité impérieuse pour la RD Congo de reprendre le contrôle de ses ressources naturelles, ce système, accompagné d'une bonne gestion (démocratique, sociale, environnementale) peut apparaître parmi les solutions. Malgré tout, nos partenaires de la société civile en pointent les limites : **même si la CGR était en pleine capacité, beaucoup d'or passerait encore entre les mailles du filet.** Aussi, du point de vue environnemental, bien que la centralisation du raffinage soit toujours meilleure que l'utilisation de produits extrêmement toxiques tel que c'est le cas aujourd'hui, on ne doit pas oublier que ce processus est hautement impactant pour l'environnement à cause des produits chimiques, mercure, cyanure, qui lui sont nécessaires.

Actuellement, nous sommes loin d'un fonctionnement efficace et bien que la CGR se décrive comme inscrite dans un processus écologique, il semblerait plus s'agir aujourd'hui de *greenwashing* que d'une réalité puisqu'à ce stade des techniques de raffinage, il est impossible de favoriser *la transformation des matières premières de manière écologique*⁸⁹.

Les pistes d'action en Europe

Le XXI^e siècle sera le siècle des métaux

Emmanuel Hache (RIS)

La législation sur les matières premières critiques

Industrialisation, urbanisation, secteur spatial, défense, transition numérique et transition écologique : l'Union européenne, qui ne produit qu'environ 3 % du volume mondial de métaux et en consomme quelque 20 %, fait auev de dépendance face à cette augmentation exponentielle de ses besoins. Et ce, d'autant plus que les ressources minières de qualité et facilement accessibles sont aux mains d'un petit nombre d'États – dont la Chine – et sont pour leur grande partie entre les mains d'un nombre très réduit d'acteurs industriels – la plupart privés. **Bien que nous n'ayons encore jamais connu de pénurie, la dégradation récente des relations avec la Russie met en lumière la nécessité pour l'UE d'assurer un approvisionnement suffisamment sécurisé.** La Commission européenne a donc présenté en mars 2023 une législation sur *les matières premières critiques*⁹⁰ (*critical raw material act*) et un plan d'action pour en assurer l'approvisionnement.

89 Sur le site de la CGR, on obtient l'information suivante : *CGR fait des efforts constants pour répondre aux normes d'une raffinerie internationale en respectant l'environnement, avec l'utilisation de machines durables et modernes qui limitent le gaspillage des matières premières et qui favorisent leur transformation de manière écologique.*

90 Les matières critiques sont au nombre de 34 (dont 17 sont stratégiques), identifiées selon les critères de leur importance économique et de la difficulté à les substituer en qualité et/ ou en prix.



© pexels-pixabay

Les grands axes de ce plan prévoient :

- ▶ Une diversification des sources d’approvisionnement⁹¹ ;
- ▶ Une plus grande part accordée à la transformation / valorisation par l’UE des matières premières extraites hors-UE ;
- ▶ Une production de matières premières plus importante sur le territoire européen ;
- ▶ Une importance accrue accordée au recyclage⁹².

Face à l’urgence géostratégique à laquelle répond ce texte, le risque pour l’UE est de faire passer ses intérêts économiques avant des considérations éthiques, sociales et environnementales, comme actuellement prévu dans les réglementations concernant le devoir de diligence qui sont en cours d’élaboration⁹³. **Le président de la Banque européenne d’investissement (BEI), Werner Hoyer, a d’ailleurs mis en garde l’UE du risque de tomber dans un "colonialisme 2.0"**⁹⁴.

Enfin, la valorisation de la matière sur le sol de l’UE pose elle aussi question, puisque c’est à ce stade que le minerai prend réellement de la valeur. Cette décision s’oppose cependant à notre idée selon laquelle une expertise de valorisation devrait se faire en RD Congo.

En d’autres mots, il importe qu’une nécessaire sobriété soit mise en place par les pouvoirs publics mais aussi à ne pas enfermer la RDC dans le rôle de pourvoyeuse de matières premières. Dans cette perspective, la Belgique et l’UE devraient aussi soutenir d’autres secteurs de l’économie congolaise tels que l’agriculture paysanne. À son niveau, la Belgique devrait augmenter son aide publique au développement et **consacrer au moins 15% de cette aide à l’agriculture et la sécurité alimentaire comme elle s’est engagée à le faire** dès 2010. Un engagement que la Belgique n’a jusqu’ici jamais respecté⁹⁵.

Quelles solutions pour diminuer notre consommation en minerais ?

La question à se poser en amont devrait systématiquement porter sur l’utilité, voire la dangerosité ou non du produit final qui requiert ces minerais. En clair: **avons-nous réellement besoin de ces produits ? Sont-ils néfastes pour notre environnement?** Ne devrait-on pas privilégier l’extension des transports publics plutôt que la production de voitures électriques, etc ? Ces questions relèvent d’un débat démocratique, devant

91 À titre d’exemple, la Chine approvisionne actuellement l’UE pour 100 % des terres rares lourdes.

92 Conseil européen, *Infographie – une législation de l’UE sur les matières premières critiques pour l’avenir des chaînes d’approvisionnement de l’UE*, 22 août 2023.

93 Voir p. 38.

94 ELISSAIOU Annita, *Transition écologique : la Banque européenne d’investissement met en garde contre un "colonialisme 2.0"*, *Euractiv*, 22/09/2023.

95 COALITION CONTRE LA FAIM, *Mémoire pour les élections 2024. Transition vers des systèmes alimentaires durables*, https://www.cncd.be/IMG/pdf/ccf-cth_memoirandum_2024_fr.pdf

déboucher sur des décisions politiques organisant la sobriété sur certains aspects de l'économie.

L'économie circulaire vise à changer le paradigme de l'économie linéaire afin que notre consommation de ressources soit compatible avec ce que la planète peut offrir. On passe ainsi du schéma "extraire-produire-consommer-jeter" au schéma "extraire-produire-consommer-recycler". Il s'agit d'une autre manière d'envisager le cycle de vie des produits en diminuant les pertes à chaque étape de leur utilisation et, ainsi, diminuer notre dépendance en matières premières⁹⁶.

Le recyclage apparaît comme le levier principal pour réduire la demande en minerais, les métaux étant - en théorie - recyclables à l'infini. Sans être en mesure, dans le cadre de cette étude, d'entrer dans plus de détails, selon l'Université de Louvain, 40 % à 75 % des besoins en métaux de l'UE en 2050 pourraient être assurés grâce au recyclage. Parvenir à de tels résultats nécessite des investissements massifs pour **écoconcevoir**⁹⁷ les produits, en amont, les standardiser au maximum et mettre en place des filières opérationnelles. Aujourd'hui, il est encore plus rentable d'aller chercher certains métaux dans des mines plutôt que de les recycler⁹⁸.

Ce recyclage ne sera réellement efficace que s'il est allié à des politiques publiques de consommation raisonnable imposées, telles qu'une **meilleure information des consommateurs, des politiques fiscales visant les objets les moins durables, une lutte contre l'obsolescence programmée, la mise en place d'un indice de réparabilité**⁹⁹, **un rallongement légal de la garantie, etc.** C'est au travers de cette réflexion que la collaboration entre pouvoirs publics - entreprises - citoyen·nes prend tout son sens.



© pexels-singkhram

96 DUQUENNE Géraldine, *Économie circulaire : la solution pour une Europe verte? Analyse Justice et Paix*, 30 juin 2020, <https://www.justicepaix.be/economie-circulaire-la-solution-pour-une-europe-verte/>

97 L'écoconception consiste à intégrer la protection de l'environnement dès la conception des biens ou services. Elle a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie.

98 Le quotidien *Le Monde* nous annonce qu'actuellement, les quantités de métaux à recycler sont encore limitées. Les premières grosses "vagues" sont attendues pour l'horizon 2035, lorsque les contingents de batteries de véhicules électriques en fin de vie seront disponibles pour du recyclage. Selon les chercheurs-euses belges, en Europe, les effets du recyclage sur la réduction massive des importations de métaux ne se feront sentir qu'à partir de 2040 et ce, à condition que l'expertise en recyclage ne soit pas uniquement exportée vers d'autres pays.

99 L'indice affiche un score entre 0 et 10, qui est calculé sur la base de cinq critères différents : 1) l'accessibilité de la documentation, 2) la facilité du désassemblage, 3) la disponibilité des pièces de rechange, 4) le prix des pièces de rechange, 5) critères spécifiques à la catégorie de produits.

Les consommateur·rices doivent s'outiller pour une consommation consciente, et exiger des entreprises une plus grande transparence quant à la provenance des matières premières présentes dans nos biens de consommation.

S'il est juste de dire que le recyclage apparait parmi les solutions de réduction des besoins en minerais, nous ne pouvons pour autant pas l'envisager comme la seule et unique solution, *car*, nous dit Mr Delcourt, *derrière le mantra de la lutte contre le changement climatique, cette transition énergétique à forte intensité "matérielle", donne en outre un pouvoir inédit aux sociétés minières, aux géants du numérique et des green tech, aux producteurs de batteries et aux constructeurs automobiles, tout en leur permettant de poursuivre, voire d'approfondir leurs stratégies d'accumulation aux dépens des États hôtes*¹⁰⁰. Pour éviter de poursuivre sur cette lancée, nous nous devons de réfléchir à des **solutions globales** visant à trouver les moyens de réduire de manière significative notre consommation de ces minerais, afin d'en réduire les effets nocifs sur les lieux d'extraction. Ce premier défi implique de questionner des choix politiques fondamentaux, notamment en matière d'économie.

Quelle implication dans notre consommation ?

Moins avoir pour mieux être

Un·e Belge change de smartphone tous les 18 mois en moyenne, et rarement parce qu'il est cassé. Changeons cette tendance¹⁰¹.

Résistons aux effets de mode, au marketing et à la publicité (qui devrait être davantage réglementée). Interrogeons-nous et évaluons nos besoins réels. Est-il vraiment nécessaire d'acheter la dernière nouveauté ? Est-il juste de donner autant de pouvoir aux entreprises les plus socio-environnementalement dangereuses ? La société de consommation a instrumentalisé la notion de besoins primaires en inondant notre monde de sentiments et de besoins à combler d'urgence. Mais l'urgence se situe bien plus dans le besoin de changer la trajectoire productiviste et consumériste actuelle, et proposer d'autres imaginaires heureux, parce que sobres, justes et respectueux du vivant. Nous devons enlever nos œillères et comprendre notre pouvoir citoyen en tant que consom·atrices et consom·acteurs, en remettant en question les quantités, les compositions, les provenances et par là, les impacts sociaux et environnementaux.

De ce pouvoir citoyen doit ensuite naître des décisions politiques qui organisent, planifient la sobriété à une échelle collective qui soit socialement juste. Rappelons, en effet, que nous n'avons pas toutes et tous la même consommation individuelle et donc la même marge de manœuvre. Les personnes précarisées ne consomment même pas assez.

La sobriété interroge ce lieu commun qu'est notre mode de consommation. Elle se présente comme une remise en cause du niveau de consommation puisqu'avec elle l'individu tend à consommer juste ce dont il a besoin. Il s'agit d'établir une nouvelle ligne d'équilibre évitant à la fois les risques de la surconsom-

100 DELCOURT, *Op Cit.*

101 *Derrière nos écrans : les enjeux de l'exploitation minière, Op Cit.*

mation et ceux de la sous-consommation dans le but de diminuer la pression sur les ressources primaires.

Nous associons l'objectif de sobriété à la démarche des "Low Tech". Cette démarche peut s'illustrer sous forme d'un questionnaire en trois étapes : Pourquoi produit-on ? Que produit-on ? Comment le produit-on ? Ce cadre pourrait permettre à nos responsables politiques d'arbitrer des décisions en vue d'une société soutenable au niveau social et environnemental¹⁰².

Être conscient-e de ces réalités et en parler

On se sent parfois démuni-e face à l'ampleur des défis planétaires. Comment, à un niveau individuel, oser penser que nous pourrions changer les choses ? Comment nos gestes de simples citoyen-nes pourraient-ils améliorer la vie de personnes à l'autre bout de la

La **règle des 5 R** est une recommandation de mode de vie écologique, popularisée par la blogueuse Béra Johnson, visant à diminuer l'impact de nos déchets. Les cinq points de ce mode de vie sont :

- ▶ Refuser tous les produits à usage unique et privilégier les achats sans déchets (comme le vrac) ;
- ▶ Réduire la consommation de biens ;
- ▶ Réutiliser (réparer) tout ce qui peut l'être ;
- ▶ Recycler tout ce qui ne peut pas être réutilisé ;
- ▶ "Rendre à la terre", composter tous les déchets organiques (*rot* en anglais).



102 Pour poursuivre cette réflexion, nous vous invitons à consulter le travail de Géraldine Duquenne au sein de Justice et Paix : DUQUENNE Géraldine, *Low Tech et sobriété comme moteurs de la transition écologique*, analyse Justice et Paix, 2 avril 2021. <https://www.justicepaix.be/low-tech-et-sobriete-comme-moteurs-de-la-transition-ecologique/>

planète? Mais est-ce vraiment en ces termes que se pose la question? **La frustration que l'on peut légitimement ressentir en considérant l'impact individuel par rapport à la taille des défis ne doit pas nous bloquer.** Il ne suffit cependant pas de changer individuellement de comportement, et toutes les solutions ne pourraient être entre les mains des citoyen·nes.

Apparaissant en filigrane de cette étude, les solutions européennes se situent à la croisée d'une collaboration entre public, privé et citoyen·ne. Et au-delà de notre responsabilité en tant que consom·acteur·rice, il faut également que chacun et chacune reprenne le pouvoir sur son agentivité, la conscience de sa capacité d'agir en tant que citoyen·ne.

De nombreuses personnes ignorent encore la situation de l'extractivisme minier en RD Congo et son lien avec notre consommation.

Chacune et chacun à son échelle peut lever le voile mis sur l'envers de notre consommation. Une fois (in)formé·es sur les enjeux là-bas, mais également au travers d'un travail de veille politique ici, nous pouvons toutes et tous devenir porte-parole et en parler autour de nous, à nos familles, nos ami·es, etc. Ce n'est qu'au départ d'une meilleure compréhension de ces enjeux locaux et globaux que nous pourrons ensuite agir sur nos représentant·es politiques.

Il est essentiel d'en être conscient·e pour réveiller notre action !



CONCLUSION

Le paysage socio-économique du Sud-Kivu rural est porté par 3 activités majeures : le secteur minier industriel, le secteur minier artisanal et l'agriculture. Elles sont toutes trois essentielles à la survie des Congolaises et Congolais, mais sont imbriquées dans un système complexe qui va bien au-delà des questions extractives et agricoles. Les contextes de guerre, de pillage et de corruption dans lesquels celles-ci s'inscrivent engendrent un déséquilibre criant dans les rapports de force entre les différentes personnes qui les font exister. Rappelons-le : la région foisonne de seigneurs de la guerre, d'enfants soldats, de réfugiés vivant dans des conditions très précaires. Cette situation de violence, héritière des conflits anciens impliquant les autres puissances de la région des Grands Lacs, est aujourd'hui étroitement liée à la question minière et au contrôle des ressources.

Dans la logique de "la loi du plus fort", les entreprises industrielles prédatrices - pour la plupart, à capitaux étrangers - s'enrichissent en profitant de l'impunité, du clientélisme et de la corruption qui gangrènent tous les échelons de l'État congolais. Leurs gains sont importants, alors que les populations locales n'en profitent pas : pas d'opportunités d'emplois ni de services vis-à-vis de la collectivité. Ne reste de leur passage que des sols vides, usés, pollués et des populations désabusées.

Parallèlement, l'activité minière artisanale offre une opportunité économique pour les populations. Mais à nouveau, le manque de cadre institutionnel efficace et la violence liée aux conflits non-résolus dans la région ouvrent la porte à une prépondérance du secteur informel que côtoie un secteur formel fragile. Ces deux systèmes précaires favorisent les prédatrices, l'insécurité, l'exploitation des femmes et des enfants. Autant de facteurs qui participent largement à la destruction du tissu social des communautés du Sud-Kivu.

CONCLUSION

Si la région est depuis toujours une terre avec un grand potentiel agricole, l'activité aurait pu représenter une alternative intéressante pour les populations locales si elle n'était pas également mise en concurrence foncière avec le secteur minier. Elle aussi délaissée par le système d'État, l'activité agricole fait face à ses propres difficultés : pillage des récoltes et des cheptels, manque de formation de ses actrices et acteurs, inadaptabilité au dérèglement climatique, pression démographique, etc.

Face à ces constats, nous ne souhaitons pas parler de "malédiction des ressources", expression qui pourrait donner un sentiment d'immuabilité, comme si le sort en avait voulu que les Kivusiennes et Kivusiens vivent dans la souffrance. Il n'en est pas ainsi. Les conséquences liées à l'extractivisme minier sont nombreuses, souvent délétères et il nous incombe donc d'agir par le biais de réformes profondes à différents niveaux et à différentes échelles géographiques.

Puisqu'une grande partie des métaux extraits du sol congolais, par l'intermédiaire d'entreprises chinoises et canadiennes, entre autres, se retrouvent dans des biens de consommation européens, nous sommes donc, toutes et tous, citoyen·nes, politiques et entreprises belges, relié·es au peuple kivusien. Il en va de notre responsabilité commune de transformer ce fil invisible taché de sang qui nous relie en chaîne de la solidarité par des solutions concrètes en RD Congo et en Europe.

Grâce à la détermination des ONG locales et internationales, la mise en application de réformes gouvernementales efficaces en matière de gouvernance, de transparence et d'économie, et l'instauration d'un processus de paix durable, les minerais pourraient représenter pour le pays un levier de changement. En parallèle à cela, il est impératif d'installer des relations saines entre un Congo producteur et les pays consommateurs, bien loin du rapport déséquilibré de type "néo-colonial" tel qu'il apparaît actuellement. Si elles parviennent à porter les considérations éthiques, environnementales et sociales dans leurs priorités, les futures réglementations de l'UE sur les métaux critiques et sur le devoir de diligence pourront apporter leur pierre à l'édifice. Mais nous ne pourrons pas lever la pression existante sur ces matières premières minérales tant que nous, pays consommateurs, ne questionnerons pas nos "besoins", nos usages et notre dépendance. Une chose est certaine : nous, pays industrialisés, ne pouvons pas rester les bras ballants à écouter le cri métallique de la terre congolaise alors qu'ensemble nous pourrions poser les fondations d'un avenir meilleur pour toutes et tous.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages et publications

- ▶ BALEMBA BATUMIKE P., *Afrique centrale et Belgique. Quelles relations de solidarité pour demain ?* Etude, Commission Justice et Paix, 2022, 51p.
- ▶ BYEMBA G. K., *Exploitation minière industrielle et artisanale au Sud-Kivu, Possibilités d'une cohabitation pacifique?*, IPIS, 2012.
- ▶ CETRI, *Transition "verte" et métaux "critiques", XXX - 2023, n°2, CNCD 11.11.11. (éd.), 2023 (Alternatives sud).*
- ▶ COMMISSION JUSTICE ET PAIX, *Capitalisme et extraction minière : un divorce nécessaire. Vers des alternatives durables*, 2015, 58 p.
- ▶ COMMISSION JUSTICE ET PAIX, *Derrière nos écrans : les enjeux de l'exploitation minière. Zoom sur la RD Congo*, Outil pédagogique, déc. 2019.
- ▶ GEENEN S. (et al.), *La fièvre de l'or. Santé et environnement dans les mines d'or de Kamituga, RDC*, Working paper 2021/10, IOB – University of Antwerp.
- ▶ KILOSHO BURAYE J., MUSHAGALUSA MUDINGA E., et al., *Territoire et déterritorialisation des communautés locales*. *Afrique et développement*, Vol. 46, n° 3 (2021), pp. 181 – 211.

Articles et rapports

- ▶ AULANIER H.M., BENEDINI C., *Guerre et transformation bas-carbone : d'une dépendance des énergies fossiles vers celle des métaux ? Quelle stratégie de résilience pour l'Europe?*, *Carbone 4*, 27/04/2022.
- ▶ BLANCHARD S., *Félix Tshisekedi en Chine pour renégocier le partenariat*, dans : DW-TV, 24/05/2024.
- ▶ BRAECKMAN C., *Du Rwanda au Congo, le deuil est sans frontières*, dans *Le Soir*, 14/04/2023.

- ▶ BRAECKMAN C., *Fraude et corruption en RDC : les révélations accablantes du chef de l'inspection générales des Finances*, dans *Le Soir*, 12/05/2023.
- ▶ CHANGE ONG, *Gouvernance anarchique des terres. La paysannerie paupérisée sans protection. Un outil de plaidoyer*, 2021.
- ▶ COMMISSION EUROPÉENNE, *Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et modifiant la directive (UE) 2019/1937*, Bruxelles, 23 février 2022.
- ▶ COMMISSION JUSTICE ET PAIX, *Minerais de conflits : encore une longue route pour l'Union européenne*, juillet 2019.
- ▶ CONSEIL EUROPÉEN, *Infographie – une législation de l'UE sur les matières premières critiques pour l'avenir des chaînes d'approvisionnement de l'UE*, 22 août 2023.
- ▶ Coordination RD Congo, *Rapporting narratif annuel – RD Congo*, Entraide et Fraternité, 2023.
- ▶ ELISSAIOU A., *Transition écologique : la Banque européenne d'investissement met en garde contre un "colonialisme 2.0"*, *Euractiv*, 22/09/2023.
- ▶ FRANCE 24, *Partenariat RD Congo-Chine : les deux pays renégocient des contrats miniers*, 28 mai 2023, 2'.
- ▶ *Indice de perception de la corruption 2022 : la RDC classée à la 166^e place sur 180 pays (Rapport de Transparency International)*, dans : *Actualité.CD*, 1/02/2023.
- ▶ LE COURRIER INTERNATIONAL (en ligne), *En RDC, le pape dénonce le "colonialisme économique" qui "étouffe" l'Afrique*, 1 février 2023.
- ▶ Direction générale du Trésor, *L'exploitation minière en RD Congo*, 2018.
- ▶ DUQUENNE G., *Economie circulaire : la solution pour une Europe verte ?* Commission Justice et Paix, 30/06/ 2020.
- ▶ DUQUENNE G., *Low Tech et sobriété comme moteurs de la transition écologique*, analyse Justice et Paix, 2/04/2021.
- ▶ DUQUENNE G., *Multinationales sans scrupules : le cas de Banro en RD Congo*, Commission Justice et Paix, 3/10/2019.
- ▶ FABAN B., *Semaine minière de la RD Congo : du business sur les épaules des plus vulnérables ?* Commission Justice et Paix, 3 août 2018.
- ▶ KANE C., *Mines en République démocratique du Congo : "un pillage qui réduit une partie de la population à une forme d'esclavage"*. Entretien avec Erik Bruyland, dans : *Le Monde* (en ligne), 3/10/ 2021.
- ▶ KYANGA WASSO A., *Sominki en liquidation. Aide-mémoire sur l'évolution de la société à Kamituga*, 2013.
- ▶ KAMUNDALA BYEMBA G., *Exploitation minière industrielle et artisanale au Sud-Kivu. Possibilités d'une cohabitation pacifique ?* IPIS, 2012.
- ▶ Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant sur le Code minier, source : Journal officiel n° spécial du 15 juillet 2002. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cng46321.pdf>

- ▶ MADINI KWA (et.al.), *Analyse de contexte du conflit dans les régions minières du Sud-Kivu et de l'Ituri et cartographie des parties prenantes*, IPIS, 2021.
- ▶ MOUTERDE, P., PECOUT A., *L'approvisionnement en métaux, enjeu critique de la transition énergétique*, dans *Le Monde*, 10 juin 2022.
- ▶ MUSIMWA E. (Sr), *Carême et combat pour la Justice : allons vers les périphéries existentielles et allons à la rencontre des mamans twangaises*. 2023.
- ▶ *The World Bank in DRC*, rapport du 29 mars 2023.
- ▶ PIERRET C., *En RDC, des entreprises chinoises accusées de piller l'or du Sud-Kivu* dans : *Le Monde*, 23/09/2021, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/09/23/en-rdc-des-entreprises-chinoises-accusees-de-piller-l-or-du-sud-kivu_6095784_3212.html.
- ▶ REPORTERRE, *Les ravages ignorés de l'activité minière. Entretien avec Aurore Stéphant*, 16 novembre 2021, <https://reporterre.net/Les-ravages-ignores-de-l-activite-miniere>.
- ▶ SMYTH A., *Code minier en RD Congo : les enjeux de la réforme*, Commission Justice et Paix, juillet 2019, p. 2.
- ▶ TCHATAT K., *Résolution des conflits : quels rôles jouent les femmes dans les processus de paix de la région des Grands Lacs?*, analyse Justice et Paix, 5 juin 2023.
- ▶ TV5 MONDE INFO, *Répression d'une manifestation en RDC : "Ils nous ont tiré dessus, sans explication..."*, 1.09.2023. <https://information.tv5monde.com/afrique/repression-dune-manifestation-en-rdc-ils-nous-ont-tire-dessus-sans-explication-2666300>
- ▶ UNDP, *Localisation des objectifs de développement durable dans le Sud-Kivu*. Rapport provincial, août 2017.
- ▶ UNICEF, *Profil des enfants de la province du Sud-Kivu (rapport)*, 2017-2018.
- ▶ UNOCHA, *RD Congo : Situation humanitaire dans la province du Sud-Kivu. Période du 16 juin au 16 juillet 2023*, Rapport de l'OCHA, 18 juillet 2023.
- ▶ WINTGEN S., *Directive sur le devoir de vigilance : les enjeux et enjeux du "trilogue"*, 1 septembre 2023, CNCD 11.11.11.

Sites internet

- ▶ CARBONE 4, entreprise qui accompagne la transformation du monde vers la décarbonation et l'adaptation au changement climatique, <https://www.carbone4.com/>
- ▶ COMMISSION JUSTICE ET PAIX, *Entretien avec Aurore Stéphant – Quels enjeux derrière l'exploitation minière et la consommation de métaux ? – 01/09/2023*. (Vidéo disponible sur nos réseaux sociaux)
- ▶ EURACTIV, *média indépendant pan-Européen spécialisé dans les questions relatives à l'UE* : <https://www.euractiv.com/>

- ▶ *Le Congo n'est pas à vendre, la lutte contre la corruption au cœur de notre combat* : <https://www.corruptiontue.org/>
- ▶ Magazine français *écomine* : https://www.mineralinfo.fr/sites/default/files/documents/2021-01/revue_ecomine_2012_10_0.pdf
- ▶ Mama. Radio communautaire et thématique : <http://mamaradio.info/>
- ▶ Rapport Amnesty. République démocratique du Congo - Rapport annuel 2021 : <https://www.amnesty.be/infos/rapports-annuels/rapport-annuel-2021/rapport-annuel-2021-afrique/article/republique-democratique-congo-rapport-annuel-2021>
- ▶ Société Aurifère du Kivu et du Maniema : <https://sakima.cd/substances-minerales/>
- ▶ *mediacongo.net*, 12 juin 2023 ; https://www.mediacongo.net/article-actualite-123105_strategos_mining_annonce_le_demarrage_des_activites_abandonnees_par_banro_au_maniema.html
- ▶ Site d'informations congolais dédié exclusivement aux informations minières, <https://mines.cd/>
- ▶ Radio Okapi, Bukavu, *Informations pour la Paix et le développement de la RDC*, <https://www.radiookapi.net/region/bukavu>

DONS

Soutien financier : déductible fiscalement à partir de 40€ par an.

À verser au compte BE30 0682 3529 1311 avec la mention "DON".

Pour tout renseignement à propos d'un don ou d'un legs,
merci de bien vouloir prendre contact :

Tél. +32 (0)2 896 95 00 - samia.mhaoud@justicepaix.be

Remerciements

Nous tenons à remercier nos partenaires en Belgique, *Entraide et Fraternité*, ainsi qu'en République démocratique du Congo, *CDJP-Bukavu*, *Change*, *l'APEF* et *le CAB*.

Et nos collègues, Martin Dieu, Alejandra Mejia, Patrick Balemba, Mikaël Franssens, Timur Uluç, Renaud Vivien, et Emmanuel Tshimanga pour leurs relectures et conseils éclairés.



Justice & Paix

LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO, avec ses vastes réserves de ressources végétales et minérales, pourrait aisément prétendre au titre de pays le plus prospère d'Afrique. Pourtant, le pays compte parmi les plus pauvres au monde. Pourquoi un tel paradoxe ?

Cette présente étude trouve ses fondements en juin 2023, alors qu'un voyage d'information de quinze jours est organisé au Sud-Kivu en vue de nourrir la future campagne Carême 2024 de l'ONG *Entraide et Fraternité*, portée conjointement avec la *Commission Justice et Paix*.

À cette occasion, quatre voyageur-euses des deux ONG sont parti-es questionner ce paradoxe sur le terrain de Bukavu et de sa périphérie rurale. Par la rencontre de membres d'ONG locales et de citoyennes et citoyens actif-ves dans ou autour des mines artisanales, ils et elles ont pu prendre le pouls de cette terre meurtrie et comprendre en quoi l'extractivisme minier qui s'y joue est, en réalité, un miroir de la mondialisation.

Comment se déroule l'activité minière au Sud-Kivu ? Qui sont les acteur-rices en présence ? Quel en est l'impact socio-environnemental ? Est-ce que l'agriculture pourrait représenter une alternative viable ? Quelles solutions locales et globales nous devons-nous d'apporter à ce qui se joue là-bas ? Autant de questions auxquelles nous tentons d'apporter des réponses dans ce présent travail.

ÉTUDE 2024

Commission Justice et Paix
francophone de Belgique, asbl

Chaussée Saint-Pierre, 208
B-1040 Bruxelles - Belgique

info@justicepaix.be

 facebook.com/justicepaix

 [@Justice_et_Paix](https://twitter.com/Justice_et_Paix)

 [justiceetpaix](https://www.instagram.com/justiceetpaix)

www.justicepaix.be